

# BIO SYNEX

## RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 DÉCEMBRE 2021



### **BIO SYNEX SA**

22 Boulevard Sébastien Brant - 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN • Tél : +33 3 88 77 57 21 • Fax : +33 3 59 81 21 74  
SA au capital de 1.113.534,20 • RCS : 481 075 703 - APE 2120Z • Lieu de juridiction : STRASBOURG

# TABLE DES MATIERES

<b>1</b>	<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES</b>	<b>5</b>
1.1	Bilan consolidé au 31 décembre 2021	5
1.2	Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2021	6
1.3	Tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2021	6
<b>2</b>	<b>RAPPORT DE GESTION</b>	<b>7</b>
2.1	Information sur la vie économique du Groupe	7
2.1.1	Organigramme du groupe Biosynex	7
2.1.2	Description des faits marquants de l'exercice	7
2.1.2.1	Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé	7
2.1.2.2	Éléments juridiques	9
2.1.2.3	Filiales et participations	11
2.1.2.3.1	Prises de participation et prises de contrôle	11
2.1.2.3.2	Activités et résultats	11
2.1.2.3.3	Aliénation d'actions et participations croisées	11
2.1.2.3.4	Instruments de dettes convertibles en actions consenties par la société ProciseDx	12
2.1.2.4	Analyse de l'évolution des affaires du Groupe	12
2.1.2.5	Activité en matière de recherche et développement	12
2.1.2.6	Succursales	13
2.1.3	Evènements postérieurs à la clôture	13
2.1.3.1	Éléments juridiques	13
2.1.3.2	Prise de participation et de contrôle	13
2.1.4	Principaux risques et incertitudes	14
2.1.5	Evolution prévisible de la situation de la Société et perspectives d'avenir	16
2.2	Informations financières de la Société	17
2.2.1	Résultats économiques et financiers de la Société	17
2.2.2	Proposition d'affectation du résultat de la Société	18
2.2.3	Montant des dividendes mis en distribution au cours des 3 exercices précédents par la Société	18
2.2.4	Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement	18
2.2.5	Evolution du capital social de la Société sur l'exercice	19
2.2.6	Délais de paiement clients et fournisseurs	19
2.2.7	Tableau des résultats des 5 derniers exercices de la Société	21
2.2.8	Prêt inter-entreprises	21
2.3	Organes d'administration	22
2.3.1	Le Conseil d'administration	22
2.3.1.1	Composition	22
2.3.1.2	Rémunération des administrateurs	23
2.3.2	La Direction	23
2.3.3	Mandat des Commissaires aux comptes	23
2.3.4	Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme	23
2.4	Informations relatives aux titres de la Société	24
2.4.1	Actionnariat	24
2.4.2	Informations relatives aux instruments dilutifs	24
2.4.2.1	Bons de Souscriptions d'Actions Remboursables (BSAR)	24
2.4.2.2	Attribution d'actions gratuites	25
2.4.3	Franchissement de seuil	26
2.4.4	Actionnariat des salariés	26
2.4.5	Opérations par la Société sur ses propres titres	26
2.4.6	Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société	27
2.4.7	Autocontrôle	27

<b>3</b>	<b>RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>28</b>
3.1	Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice	28
3.2	Conventions réglementées	30
3.3	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires	32
3.4	Modalité d'exercice de la direction générale	32
<b>4</b>	<b>COMPTES CONSOLIDES DE LA SOCIETE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021</b>	<b>33</b>
4.1	Evénements significatifs de l'exercice	33
4.2	Référentiel comptable	33
4.3	Principes et méthodes comptables	33
4.3.1	Périmètre de consolidation	33
4.3.2	Modalités de consolidation	34
4.3.3	Ecart d'acquisitions et écarts d'évaluation	35
4.3.4	Immobilisations incorporelles et corporelles	36
4.3.4.1	Immobilisations incorporelles	36
4.3.4.2	Immobilisations corporelles	37
4.3.5	Contrats de location-financement	38
4.3.6	Immobilisations financières	38
4.3.7	Stocks	38
4.3.8	Créances et dettes	39
4.3.9	Prise en compte des impôts différés	39
4.3.10	Intégration fiscale	39
4.3.11	Provisions pour risques et charges	39
4.3.12	Subvention d'investissement	39
4.3.13	Engagements de retraite et prestations assimilées	40
4.3.14	Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant	40
4.3.15	Résultats par action	40
4.3.16	Résultats dilués par action	40
4.4	Changements comptables	40
4.5	Variations de périmètre	40
4.6	Changements de méthodes de consolidation	40
4.7	Ecart d'acquisition	41
4.8	Immobilisations incorporelles	42
4.9	Immobilisations corporelles	42
4.10	Immobilisations financières	43
4.11	Titres mis en équivalence	43
4.12	Stocks	43
4.13	Clients et comptes rattachés	43
4.14	Autres créances, disponibilités et comptes de régularisation	44
4.15	Impôts différés	44
4.16	Variation des Capitaux propres	44
4.17	Provisions pour risques et charges	45
4.18	Emprunts et dettes financières	45
4.19	Echéancier des emprunts et dettes financières	46
4.20	Fournisseurs	46
4.21	Autres dettes et comptes de régularisation	46
4.22	Engagements hors bilan	46
4.23	Informations sectorielles et géographiques	48
4.24	Charges de personnel et effectif	48
4.25	Résultat financier	49
4.26	Résultat exceptionnel	49
4.27	Charges d'impôt et preuve d'impôt	50
4.28	Transactions avec les parties liées	50
4.29	Evénements postérieurs à la clôture	50

<b>5</b>	<b>COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021</b>	<b>52</b>
5.1	Bilan	52
5.2	Bilan (suite)	53
5.3	Compte de résultat	54
5.4	Faits caractéristiques de l'exercice	55
5.5	Evénements postérieurs à la clôture	56
5.6	Principes, règles et méthodes comptables	57
5.6.1	Immobilisations incorporelles et corporelles	57
5.6.2	Immobilisations financières	59
5.6.3	Stocks	59
5.6.4	Créances	60
5.6.5	Opérations libellées en monnaies étrangères	60
5.6.6	Provisions	60
5.6.7	Indemnités de départ à la retraite	61
5.6.8	Notion de résultat courant et exceptionnel	61
5.6.9	Changement de méthode d'évaluation et de présentation	61
5.7	Autres informations	61
5.7.1	Honoraires des Commissaires aux comptes	61
5.7.2	Immobilisations	62
5.7.3	Amortissements	63
5.7.4	Provisions	64
5.7.5	Etat des créances	65
5.7.6	Etat des Dettes	65
5.7.7	Frais d'établissement	66
5.7.8	Frais de recherche appliquée et de développement	66
5.7.9	Fonds commercial	67
5.7.10	Détail des produits et avoirs à recevoir	68
5.7.11	Détail des charges à payer et avoirs à établir	69
5.7.12	Détail des charges et produits constatés d'avance	69
5.7.13	Détail des charges et produits financiers	70
5.7.14	Détail des charges et produits exceptionnels	70
5.7.15	Composition du capital social	71
5.7.16	Ventilation du chiffre d'affaires net	72
5.7.17	Crédit-bail mobilier	72
5.7.18	Engagements financiers	73
5.7.19	Dettes garanties par des suretés réelles	74
5.7.20	Accroissements et allègements de la dette future d'impôt	74
5.7.21	Rémunération des dirigeants	75
5.7.22	Effectif moyen	75
5.7.23	Liste des filiales et participations	75
5.7.24	Variation des capitaux propres	76
5.7.25	Détail des capitaux propres au 31/12/2021 :	77
5.7.26	Parties liées	77
<b>6</b>	<b>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES</b>	<b>79</b>
6.1	Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés	79
6.2	Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux	83
6.3	Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées	87
<b>7</b>	<b>ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL</b>	<b>91</b>
<b>8</b>	<b>INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>91</b>
8.1	Carnet de l'actionnaire	91
8.2	Contact	91

# 1 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## 1.1 Bilan consolidé au 31 décembre 2021

Bilan consolidé Présenté en Euros									
ACTIF		Note	31/12/2021	31/12/2020	PASSIF		Note	31/12/2021	31/12/2020
<b>Total Actif immobilisé</b>					<b>Capitaux propres</b>				
Immobilisations incorporelles nettes		4.8	52 133 539	31 188 374	Capital social		4.15	1 113 534	915 399
<i>dont écart d'acquisition (*)</i>		4.7	46 239 811	29 272 217	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		4.15	47 273 820	27 898 316
Immobilisations corporelles nettes		4.9	5 264 522	2 358 849	Réserves et résultats consolidés		4.15	119 417 865	37 475 437
Immobilisations financières		4.10	12 770 436	3 016 171	Intérêts minoritaires				
Titres mis en équivalence			-	1 981 819					
	<b>TOTAL I</b>		<b>70 168 497</b>	<b>38 545 214</b>		<b>TOTAL I</b>		<b>167 805 220</b>	<b>66 289 151</b>
					<b>Total Autres fonds propres</b>				
					Avances conditionnées			1 753 395	585 000
						<b>TOTAL II</b>		<b>1 753 395</b>	<b>585 000</b>
					<b>Provisions pour risques et charges</b>				
					Provisions pour risques & charges		4.16	2 938 303	369 543
						<b>TOTAL III</b>		<b>2 938 303</b>	<b>369 543</b>
<b>Total Actif Circulant</b>					<b>Dettes</b>				
Stocks		4.11	31 152 122	32 548 042	Dettes financières		4.17	35 310 984	15 769 929
Créances clients et comptes rattachés		4.12	25 266 948	11 487 583	Fournisseurs et comptes rattachés		4.19	18 728 681	19 588 034
Autres créances		4.13	9 406 245	5 779 123	Dettes fiscales et sociales		4.20	28 027 989	20 358 703
Impôts différés		4.14	918 335	877 911	Autres dettes		4.20	14 379 932	3 113 667
Disponibilités		4.13	132 032 357	36 836 155					
	<b>Total II</b>		<b>198 776 006</b>	<b>87 528 814</b>		<b>TOTAL IV</b>		<b>96 447 586</b>	<b>58 830 334</b>
								<b>268 944 503</b>	<b>126 074 028</b>
	<b>ACTIF I à II</b>		<b>268 944 503</b>	<b>126 074 028</b>		<b>TOTAL PASSIF I à IV</b>		<b>268 944 503</b>	<b>126 074 028</b>

(\*) présentation des écarts d'acquisition hors de la rubrique immobilisations incorporelles avant 2021

## 1.2 Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2021

### MODELE DE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (ANC 2020-01, art. 281-2)

(Classement des charges et produits par nature)

Compte de Résultat consolidé Présenté en Euros

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	du 01/01/2021 au 31/12/2021 (12 mois)	du 01/01/2020 au 31/12/2020 (12 mois)
Chiffre d'affaires	382 532 752	153 895 373
Autres produits d'exploitation	(1 090 000)	14 742 875
Achats consommés	176 118 784	84 576 211
Charges de personnel (1)	17 248 001	14 579 121
Autres charges d'exploitation	38 606 796	15 327 939
Impôts et taxes	2 202 598	1 779 888
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (2)	6 612 515	6 640 578
<b>Résultat d'exploitation avant DAP des écarts d'acquisition</b>	<b>140 654 059</b>	<b>45 734 511</b>
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-	-
<b>Résultat d'exploitation après DAP des écarts d'acquisition</b>	<b>140 654 059</b>	<b>45 734 511</b>
Charges et produits financiers	8 247	(293 285)
Charges et produits exceptionnels	(1 041 819)	(1 071 134)
Impôts sur le résultat	32 937 351	12 149 857
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>106 683 136</b>	<b>32 220 235</b>
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	(2 678 685)	(850 410)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>104 004 451</b>	<b>31 369 825</b>
Intérêts minoritaires		
<b>Résultat net (Part du groupe)</b>	<b>104 004 451</b>	<b>31 369 825</b>
Résultat par action (3)	10,08	3,52
Résultat dilué par action (3)	10,01	0,12

(1) y compris participation des salariés

(\*) classement des DAP des écarts d'acquisition après le résultat net des entreprises intégrées avant 2021

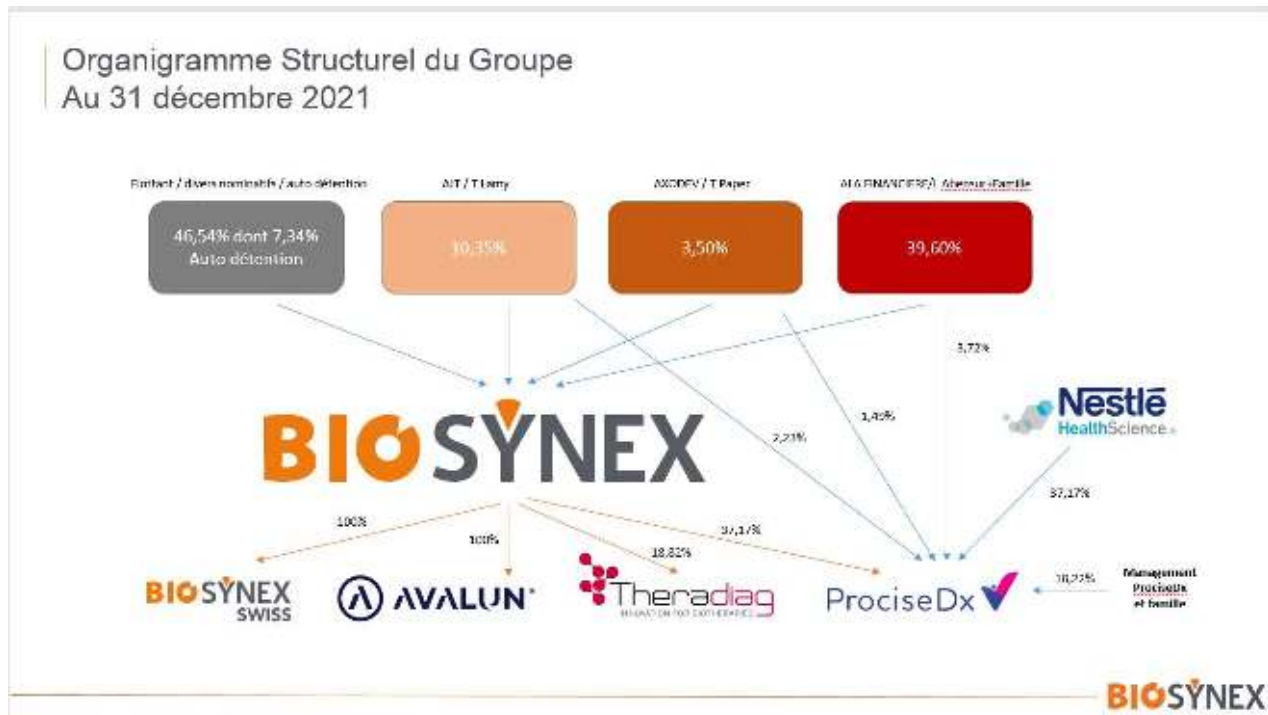
## 1.3 Tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2021

	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité :</b>		
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>106 683 136</b>	<b>31 369 825</b>
<b>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</b>		
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises	2 038 990	7 247 367
- Variation des impôts différés	504 225	201 750
- Plus-values de cession nettes d'impôt	30 866	694
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>109 257 217</b>	<b>38 819 636</b>
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoins en fonds de roulement lié à l'activité	577 576	(7 182 328)
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>109 834 793</b>	<b>31 637 308</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :</b>		
Acquisition d'immobilisations	(19 015 387)	(9 117 505)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôts	42 179	1 191 197
Variation du fonds de garantie factor	969 889	
Subvention d'investissement reçues		
Incidence des variations de périmètre	(10 958 187)	
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement :</b>	<b>(28 961 506)</b>	<b>(7 926 308)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :</b>		
Dividendes versés aux actionnaires de l'entité consolidante	(1 935 604)	
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Augmentation de capital en numéraire	19 426 148	185 370
Variation actions propres	(20 082 003)	
Cession d'actions en auto contrôle		4 262 604
Apports / Retraits de compte courant d'associés		
Emissions d'emprunts	24 246 642	7 260 000
Remboursements d'emprunts	(7 416 534)	(1 245 014)
Ecart de conversion	157 762	154 163
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>14 396 411</b>	<b>10 617 123</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>95 269 698</b>	<b>34 328 123</b>
Trésorerie d'ouverture	36 836 155	2 508 032
Trésorerie de clôture	132 105 853	36 836 155

## 2 RAPPORT DE GESTION

### 2.1 Information sur la vie économique du Groupe

#### 2.1.1 Organigramme du groupe Biosynex



#### 2.1.2 Description des faits marquants de l'exercice

##### 2.1.2.1 Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

Forte croissance du chiffre d'affaires 2021 portée par la diversification réussie vers les produits de prévention et de diagnostic de la Covid-19 et la bonne dynamique des activités historiques.

BIOSYNEX a réalisé un chiffre d'affaires annuel de 382,5 M€, soit une multiplication par 2,5 par rapport à l'exercice précédent. L'activité a tiré parti en 2021 des ventes des différents types de tests de diagnostic de l'infection par le SARS-CoV-2 responsable de la Covid-19 (Tests PCR, antigéniques, sérologiques et autotests). La vente des tests Covid-19 représente en 2021 près de 90% du chiffre d'affaires 2021. BIOSYNEX s'est ainsi imposé comme le leader français incontournable des tests de diagnostic rapide avec son offre complète de tests couvrant les différentes approches de dépistage de cette pathologie. A titre illustratif, le groupe a livré plus de 100 millions de tests antigéniques en 2021 auprès de ses clients Pharmacies, Laboratoires, Hôpitaux, Professionnels de santé, Etablissements publics, tant en France qu'à l'international.

Grâce à sa capacité à proposer très vite des produits innovants, répondant aux exigences de qualité et permettant un diagnostic performant, BIOSYNEX a pu considérablement accroître son image, renforcer sa notoriété et développer ses réseaux commerciaux depuis le début de la crise sanitaire. Le nombre de pharmacies clientes a pratiquement doublé sur l'exercice écoulé pour atteindre 15000 points de vente en France. De même, BIOSYNEX a accéléré sa présence dans les laboratoires privés et publics, les groupements et centrales d'achat ainsi que dans les EHPAD et les centres de santé.

En parallèle, le groupe a démontré sa capacité d'innovation dans le domaine en plein essor du Point of Care avec ses tests rapides et autotests ainsi que dans le domaine porteur du diagnostic moléculaire avec son offre PCR Ampliquick® développée et fabriquée sur son site d'Illkirch-Graffenstaden.

Au plan géographique, BIOSYNEX a intensifié sa présence à l'export avec une multiplication par 4,3 du chiffre d'affaires réalisé hors de France. Celui-ci représente en 2021 près de la moitié du total, récompensant ainsi la stratégie historique du groupe de se développer sur de nouveaux territoires de vente, en Europe, Asie et Amérique Latine.

### **Rentabilité opérationnelle en très forte progression**

Dans un contexte de très forte dynamique commerciale, BIOSYNEX a su parfaitement répondre aux challenges de l'hyper-croissance avec un modèle économique qui s'adapte quasiment en temps réel aux variations d'un marché Covid-19 très volatile. Le groupe est parvenu à sécuriser ses approvisionnements auprès de ses partenaires tant en France qu'à l'étranger et a anticipé les besoins d'assemblage, de conditionnement et de logistique en créant de la capacité sur son site alsacien.

En 2021, la Marge Brute s'élève à 190,9 M€ (49,9% du chiffre d'affaires) contre 81,2 M€ (52,8% du chiffre d'affaires) pour l'année précédente, soit une progression de 135%. La diminution du taux de marge brute entre les deux exercices s'explique essentiellement par des ventes de produits Covid-19 à très forte volumétrie et plus faible marge dans des pays émergents à moindre pouvoir d'achat.

L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) ressort en hausse soutenue à 143,1 M€, soit 37,4% du chiffre d'affaires contre 33,8% en 2020. L'amélioration de 3,6 points du taux d'EBE illustre un modèle de coûts vertueux qui permet, en présence d'une augmentation d'activité, de maîtriser les charges de structure et les frais de personnel. Ces deux postes augmentent collectivement de 66,7% contre 148,5% pour le chiffre d'affaires. Toutefois il convient de noter que BIOSYNEX a engagé en 2021 un programme de recrutement important pour renforcer son management dans les fonctions supports et opérationnelles.

Après prise en compte des dotations nettes aux amortissements et provisions et des autres produits et charges, le résultat d'exploitation atteint 140,7 M€, soit 36,8% du chiffre d'affaires (+7,1 points vs. 2020).

### **Résultat net en hausse et proposition de versement d'un dividende en croissance**

Après prise en compte d'un résultat financier nul, d'un résultat exceptionnel de -1,0 M€, d'une charge d'impôt de 32,9 M€ et d'une quote-part des sociétés mises en équivalence de -2,7 M€, le résultat net 2021 atteint 104,0 M€ (multiplié par 3,3 par rapport à 2020) et fait ressortir une marge nette de 27,2%.

Compte-tenu du niveau de performance élevé en 2021, le Conseil d'Administration de BIOSYNEX proposera à l'Assemblée Générale le versement d'un dividende unitaire de 2€ par action contre 0,20€ au titre de 2020.

### **Renforcement de la structure financière**

Au 31 décembre 2021, le Groupe enregistre des fonds propres de 167,8 M€, en progression de 101,5 M€ par rapport au 31 décembre 2020 liée principalement au résultat net de l'exercice.

La trésorerie à fin décembre 2021 s'élève à 132,0 M€ contre 36,8 M€ à fin décembre 2020, faisant ressortir un niveau de cash net à 96,8 M€. Ces liquidités abondantes permettent au groupe d'investir dans de nouveaux développements et de disposer des moyens nécessaires pour réaliser de futures opérations de croissance externe.

BIOSYNEX a mis en place au cours de l'exercice 2021 des contrats de crédit avec certaines banques partenaires afin d'accompagner la hausse de son activité et d'allonger la maturité de la dette existante. La dette financière brute atteint 35,3 M€ à fin 2021 contre 15,8 M€ un an plus tôt.



### 2.1.2.2 Éléments juridiques

**Lors de sa réunion en date du 12 janvier 2021**, le Conseil d'administration a constaté la réalisation de l'augmentation de capital social de la Société pour un montant nominal de 1.391,80 euros à la suite de la souscription de 13.918 actions ordinaires nouvelles de la Société par exercice de 320.114 BSAR, pour porter le capital social de 914.006,70 euros à 915.398,50 euros. Il est toutefois précisé que l'exercice de ces 320.114 BSAR est intervenu avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et que les actions étaient d'ores et déjà créées au 31 décembre 2020.

**Lors de sa réunion en date du 28 janvier 2021**, le Conseil d'administration de la Société a décidé de faire usage de la délégation de compétence consentie aux termes de la 9<sup>ème</sup> Résolution par l'Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2020 afin de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement auprès d'investisseurs qualifiés et dans la limite de 20% du capital social par an. Cette augmentation de capital avait pour objectif de permettre au Groupe d'accélérer son développement vers de nouveaux débouchés au travers d'opérations de croissance externe. Ces opérations de croissance externe viseront notamment à compléter son offre de tests rapides visuels avec des petits automates de diagnostic rapide et connectés.

**Par décision en date du 28 janvier 2021**, le Président Directeur Général a fait usage de la délégation de compétence qui lui a été conférée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 28 janvier 2021 et a décidé d'augmenter le capital de la Société par émission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement auprès d'investisseurs qualifiés, d'un montant nominal de 88.235,20 euros par émission de 882.352 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune, au prix unitaire de 17 euros, prime d'émission incluse, pour un montant total de 14.999.984 euros. L'augmentation de capital social corrélative a été constatée par une **décision du Président Directeur Général en date du 2 février 2021**. A la suite de cette opération le capital social de la Société est fixé à 1.003.633,70 euros divisé en 10.036.337 actions de 0,10 euro de valeur nominale.

**Lors de sa réunion en date du 22 février 2021**, le conseil d'administration a autorisé préalablement Biosynex à racheter les actions ProciseDx, détenues par les sociétés ALA Financière, AJT Financière et AXODEV dans les proportions suivantes :

- 1.000.000 actions d'ALA FINANCIERE moyennant un prix de 442.500 euros.
- 600.000 actions d'AJT FINANCIERE moyennant un prix de 265.500 euros.
- 400.000 actions d'AXODEV moyennant un prix de 177.000 euros

Cette opération de rachat n'ayant pas été effectuée, le Conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 24 mars 2022, a pris acte que cette autorisation n'a jamais été mise en œuvre et qu'elle n'a pas vocation à l'être.

**Lors de sa réunion en date du 24 mars 2021**, le Conseil d'administration a constaté la réalisation d'une augmentation du capital social de la Société pour un montant nominal de 383,90 euros à la suite de souscription de 3.839 actions ordinaires nouvelles de la Société par exercice de 88.297 BSAR, pour porter le capital social de 1.003.633,70 euros à 1 004 017,60 euros.

**Lors de sa réunion en date du 30 avril 2021**, le Conseil d'administration a constaté la réalisation de l'augmentation de capital social de la Société pour un montant nominal de 22.325,10 euros à la suite de la souscription de 223.251 actions ordinaires nouvelles de la Société par exercice de 5.134.773 BSAR, pour porter le capital social de 1.004.017,60 euros à 1.026.342,70 euros.

**Lors de de cette même réunion en date du 30 avril 2021**, le Conseil d'administration a subdélégué tous pouvoirs au Président Directeur Général afin de procéder à une augmentation de capital d'un montant de 4.449,30 euros par l'émission de 44.493 actions nouvelles libérées par voie de compensation de créance au profit des actionnaires vendeurs de la société AVALUN dans le cadre de l'acquisition de 100% des actions et instruments dilutifs de la société AVALUN par BIOSYNEX. L'augmentation de capital social corrélative a été constatée par une **décision du Président Directeur Général en date du 4 mai 2021**. A la suite de cette opération le capital social de la Société est fixé à 1.030.792 euros.

Le 30 avril 2021, BIOSYNEX a acquis 100% des actions et des instruments dilutifs de la société AVALUN, société spécialisée dans les plateformes de biologie portable connectée disposant d'un large champ d'application<sup>1</sup>.

**Selon délibération du Conseil d'administration en date du 10 mai 2021**, après avoir constaté que :

- le mandat de Directeur Général de la Société de Monsieur Larry ABENSUR expirera en date du 24 juin 2021 ;
- le mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Thomas LAMY arrive à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale du 10 mai 2021,

le Conseil d'administration a décidé :

- de renouveler le mandat de Directeur Général de Monsieur Larry Abensur pour la durée de son mandat d'administrateur qui prendra fin au cours de l'année 2022<sup>2</sup> ; et
- de renouveler le mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Thomas Lamy, sous réserve du renouvellement de son mandat d'administrateur par l'Assemblée générale du 10 mai 2021, pour la durée de son mandat d'administrateur qui prendra fin au cours de l'année 2027.

**Lors de sa réunion en date du 20 octobre 2021** :

- le conseil d'administration a constaté la réalisation de l'augmentation de capital social de la Société pour un montant nominal de 1.087,90 euros à la suite de la souscription de 10.879 actions ordinaires nouvelles de la Société par exercice de 250.217 BSAR, pour porter le capital social de 1.030.792 euros à 1.031.879,90 euros ;
- le Conseil d'administration a constaté la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant de 3.540 euros en raison de l'attribution définitive de 35.400 actions attribuées gratuitement en date du 20 octobre 2020. Le montant du capital social a ainsi été porté de 1.031.879,90 euros à 1.035.419,90 euros; et
- le Conseil d'administration a constaté la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant de 66.000 euros en raison de l'attribution définitive de 660.000 actions attribuées gratuitement en date du 20 octobre 2020. Le montant du capital social a ainsi été porté de 1.035.419,90 euros à 1.101.419,90 euros.

**Lors de la réunion en date du 12 novembre 2021**, le Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'un financement syndiqué de 109 millions d'euros qui a été finalisé en date du 15 novembre 2021 entre notamment BIOSYNEX et Caisse d'Epargne Grand Est Europe. Ce financement syndiqué est composé de plusieurs tranches :

- Un crédit renouvelable de 20 M€ ;
- Un crédit confirmé de 34 M€ ;
- Un crédit non confirmé de 55 M€<sup>3</sup>.

Le 29 décembre 2021, BIOSYNEX a acquis la branche santé humaine de la société ENALEES permettant à terme à BIOSYNEX de développer et produire sur son site de Strasbourg des tests de diagnostic basés sur l'amplification isotherme de l'ADN d'agents infectieux (virus, bactéries et parasites) réalisables au coup par coup en environ trente minutes<sup>4</sup>.

**Lors de la réunion en date du 30 décembre 2021** agissant sur délégation conférée par l'Assemblée générale mixte en date du 8 juin 2020, il a été procédé à une augmentation de capital d'un montant nominal de 12.114,30 euros à la suite de la souscription de 121.143 actions ordinaires nouvelles de la Société par

<sup>1</sup> Se référer au communiqué de presse en date du 3 mai 2021 disponible sur le site internet de la Société.

<sup>2</sup> Le renouvellement du mandat de Directeur Général de Monsieur Larry Abensur a été décidé par le Conseil d'administration en date du 24 mars 2022, pour la durée de son nouveau mandat d'administrateur, sous réserve du renouvellement de celui-ci.

<sup>3</sup> Se référer au communiqué de presse en date du 15 novembre 2021 disponible sur le site internet de la Société.

<sup>4</sup> Se référer au communiqué de presse en date du 3 janvier 2022 disponible sur le site internet de la Société.

exercice de 2.786.289 BSAR pour le porter de 1.101.419,90 euros à 1.113.534,20 euros. Lors de cette même réunion, le Conseil d'administration a constaté la caducité de 449.521 BSAR qui n'ont pas été exercés avant le 24 décembre 2021, date de fin de la période d'exercice des BSAR.

Ainsi, en prenant en compte les opérations d'augmentation de capital mentionnées ci-dessus, le nombre d'actions au 31 décembre 2021 est de 11 135 342.

### **2.1.2.3 Filiales et participations**

#### **2.1.2.3.1 Prises de participation et prises de contrôle**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, BIOSYNEX a :

- le 30 avril 2021, acquis 100% du capital social de la société AVALUN, société par actions simplifiée, créée en 2013 dans le cadre d'un essaimage du CEA Leti, AVALUN a développé un automate de diagnostic in vitro portable et connectée permettant la réalisation en quelques minutes de tests biologiques sur des échantillons de faible volume (Labpad). Basée à Grenoble au sein du Bâtiment de Hautes Technologies (BHT, site du CEA) où se situe également son site de production robotisé, AVALUN est certifiée ISO 13485 et produit l'ensemble de ses produits en France<sup>5</sup> ;
- en novembre 2021, acquis 18,82% des actions de la société THERADIAG<sup>6</sup>.

#### **2.1.2.3.2 Activités et résultats**

Au 31 décembre 2021, Biosynex détient toujours 100% du capital de la société BIOSYNEX DEUTSCHLAND GMBH à GÖTTINGEN en Allemagne. Par procès-verbal du 9 janvier 2019, l'associé unique BIOSYNEX SA a décidé de liquider la société précitée. Les opérations de liquidation sont bien avancées. La société est devenue inactive et mise en sommeil.

Au 31 décembre 2021, la société détient 100 % du capital de la société BIOSYNEX SWISS SA à Fribourg Rue de Romont 29-31 CH-1700 FRIBOURG IDE CHE 255.489.060. L'exercice clos le 31 décembre 2021 fait ressortir pour la société BIOSYNEX SWISS un chiffre d'affaires de 250,7 M€ et un résultat à 58,90 M€.

Au 31 décembre 2021, la société détient 37,17% du capital social de la société ProciseDx, dont le siège social est situé 9449 Carroll Park Dr, San Diego, Californie 92121, Etats-Unis. L'exercice clos le 31 décembre 2021 fait ressortir pour la société ProciseDx un chiffre d'affaires de 1188,6 K\$ et un résultat à -12 163,2 K\$.

Au 31 décembre 2021, Biosynex SA détient 100% du capital social de la société AVALUN dont le siège social est situé 7 parvis Louis Néel, 38000 Grenoble. L'exercice clos le 31 décembre 2021 fait ressortir pour la société AVALUN un chiffre d'affaires de 751,4 K€ et un résultat de -2 771,3 K€.

Au 31 décembre 2021, Biosynex SA détient 18,82% de la société THERADIAG dont le siège social est situé 14, rue Ambroise Croizat, 77183 Croissy-Beaubourg. L'exercice clos le 31 décembre 2021 fait ressortir pour la société THERADIAG un chiffre d'affaires de 11 125 K€ et un résultat de -767 K€.

#### **2.1.2.3.3 Aliénation d'actions et participations croisées**

Néant.

<sup>5</sup> Se référer au communiqué de presse en date du 3 mai 2021, disponible sur le site internet de la Société.

<sup>6</sup> Se référer au communiqué de presse en date du 29 novembre 2021 disponible sur le site internet de la Société.

#### **2.1.2.3.4 Instruments de dettes convertibles en actions consenties par la société ProciseDx**

En date du 17 mars 2021, la société ProciseDx, société de droit américain immatriculée dans l'état du Delaware, dont Biosynex détient, à ce jour, 37,17% du capital social a émis au profit de Biosynex des *convertible promissory notes* (instruments de dettes convertibles en actions) pour un montant de 4,000,000 USD assorties d'un intérêt au taux annuel de 8%, remboursable en totalité (intérêts inclus) à l'issue d'un délai de 24 mois, soit le 17 mars 2023 (Date de Maturité). Ces *promissory notes* seront remboursées à l'issue de la Date de Maturité ou converties en actions selon des modalités prévues dans le *Note Purchase Agreement* et le *Convertible Promissory Notes* conclus le 17 mars 2021.

En date du 22 novembre 2021 ProciseDx, a émis au profit de Biosynex des *convertible promissory note* (instruments de dettes convertibles en actions) pour un montant de 4,000,000 USD assorties d'un intérêt au taux annuel de 8%, remboursable en totalité (intérêt inclus) à l'issue d'un délai de 12 mois et 275 jours, soit le 17 mars 2023 (Date de Maturité). Ces *promissory note* seront remboursées à l'issue de la Date de Maturité ou converties en actions selon des modalités prévues dans le *Note Purchase Agreement* et le *Convertible Promissory Note* conclus le 22 novembre 2021.

#### **2.1.2.4 Analyse de l'évolution des affaires du Groupe**

Se reporter à la section 2.1.2.1 ci-dessus.

Avec un résultat financier de 0 M€, un résultat exceptionnel de -1,0 M€ et une charge d'impôt de -32,9 M€ (comprenant un crédit d'impôt recherche de +0,6 M€), le résultat net 2021 ressort à 104,0 M€, en très forte progression par rapport à l'exercice précédent, faisant ressortir une marge nette de 27,2%.

Au 31 décembre 2021, le Groupe enregistre des capitaux propres de 167,8 M€, en augmentation de 101,5 M€ par rapport au 31 décembre 2020 correspondant principalement au résultat net de l'exercice.

L'endettement net hors factor ressort à - 77,7 M€ à fin 2021 contre un endettement net de 5,4 M€ à fin 2020. La variation de la trésorerie nette s'explique principalement par les activités opérationnelles de l'exercice pour 109,8 M€.

#### **2.1.2.5 Activité en matière de recherche et développement**

Au cours de l'exercice 2021, BIOSYNEX a poursuivi ses efforts de R&D dans trois axes :

- En biologie moléculaire, après le lancement réussi en 2020 du kit Ampliquick SARS-CoV-2 destiné au diagnostic par RT-PCR de la Covid-19 et du kit Ampliquick Triplex combinant la détection du SARS-CoV-2, de la grippe et du virus respiratoire syncytial, d'autres développements ont abouti à la validation de nouveaux produits de la gamme en bactériologie et parasitologie dont le marquage CE et la commercialisation sont prévus en 2022. Le partenariat avec la société Enalees a également permis la finalisation d'un test d'amplification isotherme en 30 minutes pour la détection du SARS-COV-2 qui sera commercialisé début 2022. D'autres applications utilisant cette amplification isotherme sont en cours de développement et un test permettant le dépistage du streptocoque B chez les femmes enceintes devrait être commercialisé courant 2022.
- BIOSYNEX a par ailleurs poursuivi ses développements en immunochromatographie et un test antigénique SARS-CoV-2 100% maison a été validé et marqué CE en 2021. Il figure actuellement sur la liste des produits autorisés par le ministère de la santé. Il est prévu le lancement de plusieurs autres tests rapides destinés au diagnostic de maladies infectieuses issus de la recherche effectuée par BIOSYNEX en 2022.
- Par ailleurs, à la suite de l'acquisition de la société Avalun en avril 2021, des travaux collaboratifs avec cette filiale ont permis la mise au point de tests rapides utilisant des marqueurs fluorescents

compatibles avec le lecteur Labpad développé par Avalun et qui pourront rendre des résultats quantitatifs sur des paramètres d'urgence et de soins primaires. Avalun poursuit son développement de nouveaux paramètres de la coagulation pour étendre l'offre de tests compatibles avec le Labpad en complément de l'INR.

### **2.1.2.6 Succursales**

La filiale Biosynex Swiss SA possède un établissement stable en France située au 22 Bd Sébastien Brant – 67400 Illkirch Graffenstaden.

### **2.1.3 Evènements postérieurs à la clôture**

#### **2.1.3.1 Eléments juridiques**

**Selon délibération du Conseil d'administration en date du 24 mars 2022**, après avoir constaté que :

- les mandats de Président du conseil d'administration Directeur Général de la Société de Monsieur Larry ABENSUR arrivent à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale du 9 mai 2022 ;
- le mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Thierry Paper arrive à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale du 9 mai 2022,

le Conseil d'administration a décidé :

- de renouveler les mandats de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de Monsieur Larry Abensur, sous réserve du renouvellement de son mandat d'administrateur par l'Assemblée générale du 9 mai 2022, pour la durée de son mandat d'administrateur qui prendra fin au cours de l'année 2028 ; et
- de renouveler le mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Thierry Paper, sous réserve du renouvellement de son mandat d'administrateur par l'Assemblée générale du 9 mai 2022, pour la durée de son mandat d'administrateur qui prendra fin au cours de l'année 2028.

Le Conseil d'administration, lors de cette même réunion a pris acte du rachat par Biosynex de 915.062 actions auto-détenues pour un montant total de 21.769.348,82 euros entre le 19 avril 2021 et le 22 février 2022.

Les Assemblées générales mixtes en date des 8 juin 2020 et du 10 mai 2021 avaient autorisé le Conseil d'administration à procéder à des rachats d'actions de Biosynex, à chaque fois dans la limite de 10% du capital et 4.500.000 €.

Après discussions, le Conseil d'administration a mis à l'ordre du jour de l'Assemblée générale mixte du 9 mai 2022 la réduction du capital social pour un montant maximum de 915.062 actions auto-détenues afin de répondre à l'obligation faite à la Société au titre de l'article L.22-10-65 du Code de commerce.

#### **2.1.3.2 Prise de participation et de contrôle**

Postérieurement à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2021, BIOSYNEX a continué d'acquérir des actions de la société THERADIAG. A la date du présent rapport, BIOSYNEX détient 25,07% du capital social de THERADIAG.

Postérieurement à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2021, BIOSYNEX a pris une participation de 5,54% dans la société NOVACYT.

## 2.1.4 Principaux risques et incertitudes

Les différents risques auxquels est confronté le Groupe sont décrits ci-après :

### Risque lié au développement et au succès de nouveaux produits

L'activité de la Société consiste essentiellement à développer, fabriquer et commercialiser des dispositifs de diagnostic in vitro et en particulier des tests de diagnostic rapide et des kits de biologie moléculaire. Le développement au sein de l'équipe R&D de nouveaux systèmes, de nouvelles techniques et technologies sont autant de facteurs d'évolution auxquels Biosynex doit sans cesse s'adapter. Un retard de la Société sur le développement de nouveaux produits, pourrait avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière, les résultats de la Société ou son développement. Par ailleurs, Biosynex ne peut s'assurer par avance que les tests qu'elle développe rencontrent une forte demande sur le marché et supplantent les tests existants. Des difficultés dans l'introduction ou la commercialisation de nouveaux produits, peuvent donc survenir et remettre en cause le niveau d'activité envisagée de la Société.

### Risque lié au système de santé

Des changements dans les systèmes de remboursement ou dans les montants remboursés aux utilisateurs finaux des tests pourraient avoir un impact sur l'activité de la Société. Si ces derniers voyaient leur niveau de remboursement modifié, cela pourrait impacter leur décision d'utiliser ou non le produit de Biosynex.

### Risques liés à la réglementation et aux différentes législations

Les produits de la Société sont des produits réglementés par divers organismes gouvernementaux. Toute modification dans les exigences réglementaires tant au niveau national, qu'international pourrait amener Biosynex à engager des coûts supplémentaires ou à allonger les délais d'examen de ses produits et nuire à leur commercialisation. Par ailleurs, dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19, plusieurs tests de la Société répondent aux exigences de la Haute Autorité de Santé (HAS) et à ce titre sont listés sur les sites du ministère de la santé. Dans l'éventualité où la HAS venait à modifier ses exigences, certains produits pourraient être délistés, ce qui impacterait directement le chiffre d'affaires de la Société.

### Risques liés à la concurrence

Le marché du diagnostic est un marché très concurrentiel. Biosynex est donc confrontée à une forte concurrence des grands laboratoires mais également avec des produits similaires élaborés par ses concurrents directs ou ses propres distributeurs qui pourraient développer de nouveaux produits concurrents de ceux distribués et produits par Biosynex.

### Risque lié à l'obtention de nouveaux brevets et licences.

Pour rester compétitifs, la Société doit continuer à développer des technologies ou à obtenir des droits de propriété exclusive pour réduire son exposition à la concurrence. Aucune assurance ne peut être donnée que les efforts pour développer de nouvelles technologies ou de nouveaux produits seront des succès et seront commercialement viables.

### Risque de défaut d'un produit

Les procédés de fabrication de la Société ou de ses fournisseurs sont complexes et impliquent des processus scientifiques sensibles. Un défaut de conception ou de fabrication sur les produits de la Société pourrait avoir un effet défavorable important sur sa réputation auprès de ses clients et partenaires. Une telle situation pourrait également être préjudiciable en termes de responsabilité, si de mauvais diagnostics (faux négatifs, faux positifs ou absence de résultat), résultant des tests de Biosynex, avaient entraînés des complications chez le patient. A terme, c'est la crédibilité même de la Société qui pourrait être mise en cause et toute l'activité qui pourrait être impactée. La fabrication et la commercialisation de tests de

diagnostics professionnels impliquent donc un risque inhérent à d'éventuelles réclamations en responsabilité.

### **Risque chimique des produits utilisés et risque de contamination**

Pour développer ses tests, les équipes de Biosynex travaillent sur des échantillons de sang humain. Il existe donc pour les effectifs de Biosynex un risque de contamination accidentelle par certaines maladies.

### **Risque de dépendance aux produits phares**

La Société commercialise une gamme étendue de produits mais à ce jour le chiffre d'affaires est concentré sur quelques gammes de dispositifs médicaux et de dispositifs de diagnostic in vitro notamment les thermomètres sans contact et les tests Covid-19 qui ont fortement participé à la réalisation du chiffre d'affaires de la Société en 2021. Ainsi, si l'un ou l'autre des produits phares venait à être plus fortement concurrencé, moins utilisé ou obsolète, le chiffre d'affaires de Biosynex en serait fortement impacté.

### **Risque de dépendance client**

Compte tenu des spécificités propres à chacun de ses produits, Biosynex n'a pas souhaité développer une politique de commercialisation unique. Ainsi, en fonction des besoins auxquels ils répondent, les produits sont distribués selon des canaux différents (divers acteurs indépendants, grands groupes en exclusivité ou encore organisations internationales). Ainsi, pour la plupart de ses produits, Biosynex les commercialise auprès de plusieurs acteurs et/ou de plusieurs pays, multipliant les points de distribution pour limiter toute dépendance.

### **Risque de dépendance fournisseur**

Bien que la Société ait entrepris des investissements pour internaliser la fabrication de certains de ses tests, elle dépend encore de ses fournisseurs pour la fabrication des tests non internalisés, et notamment de fournisseurs asiatiques pour la fabrication de ses tests antigéniques.

### **Risque de liquidité**

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir sur les 12 prochains mois.

### **Risque de taux d'intérêt**

Au 31 décembre 2021 le capital restant dû par la Société sur ses emprunts contractés est composé à 72 % d'emprunts à taux fixe, à 28 % d'emprunts à taux variables. Pour les financements à court terme le taux est variable en fonction de l'Euribor trois mois.

### **Risque de taux de change**

La Société a réalisé 52% de ses achats en dollars américains en 2021 alors que la quasi-totalité de ses ventes est actuellement facturée en euros. La Société est donc exposée aux fluctuations du cours du dollar américain par rapport à l'euro. Néanmoins, cette exposition va baisser en 2022 dans la mesure où le principal fournisseur en dollars facture désormais en euros.

### **Risque de dilution**

Dans le cadre de sa politique d'intéressement de ses collaborateurs, la Société a procédé à l'émission ou à l'attribution de valeurs mobilières donnant accès à son capital. L'exercice potentiel de ces valeurs mobilières donnant accès au capital (actions gratuites en cours d'acquisition) par leurs titulaires pourrait entraîner une dilution de l'ordre de 0,68 % à la date du présent rapport.

## Risque lié à la Covid-19

Si le premier trimestre de l'année 2022 est marqué par certains assouplissements des restrictions gouvernementales liées à la crise sanitaire, la pression épidémique demeure. Le niveau d'incidence et le nombre de cas positifs restent à un niveau relativement élevé. L'émergence de nouveaux variants favorise la dissémination du virus et réduit l'efficacité des vaccins ce qui pourrait entraîner de nouvelles restrictions (couvre-feux, confinement, restrictions ou interdiction de voyage, etc.). Si des incertitudes demeurent encore quant à l'évolution de la crise sanitaire, l'amélioration de la situation sanitaire pourrait avoir un impact négatif direct sur les ventes des tests de détection du SARS-CoV-2 et plus largement sur les produits liés au SARS-CoV-2.

## Risque lié au conflit russo-ukrainien

Le conflit survenu le 24 février 2022 entre la Russie et l'Ukraine par le déploiement de troupes russes sur le territoire ukrainien génère un contexte de grande instabilité sur la scène géopolitique internationale dont nul ne sait aujourd'hui quel en sera l'aboutissement.

Ce conflit vient exacerber certains risques déjà bien identifiés comme le risque d'une inflation ou encore des difficultés d'approvisionnement en matière première. La Société anticipe donc une possible inflation de ses coûts en approvisionnement.

A la date du présent rapport, l'activité commerciale du groupe BIOSYNEX n'est cependant pas impactée par le conflit russo-ukrainien.

### 2.1.5 Evolution prévisible de la situation de la Société et perspectives d'avenir

BIOSYNEX va continuer de bénéficier en 2022 de la contribution du chiffre d'affaires des produits Covid-19 mais dans une proportion nettement moindre de celle de 2021. L'incertitude liée à l'émergence de nouveaux variants du virus et l'évolution peu prévisible des mesures de prévention imposées par chaque pays ne permettent pas d'anticiper de manière certaine l'évolution de la demande. Toutefois le début de l'année 2022 est bien orienté avec un chiffre d'affaires supérieur à 91,8 M€ en cumul à fin février (67,2M€ en janvier et 24,6M€ en février).

En parallèle, le Groupe a procédé depuis plusieurs années à des acquisitions stratégiques pour faire évoluer son offre de produits et renforcer son savoir-faire technologique.

Concernant la Division Diagnostics, la prise de participation dans THERADIAG en novembre 2021 vient compléter celle effectuée dans ProciseDX en juillet 2020 pour positionner BIOSYNEX dans le domaine porteur du monitoring des biothérapies. Elle ouvre également une perspective d'accès à différents marchés au plan international grâce notamment au contrat de distribution signé avec THERADIAG portant sur le test AMPLIQUICK SARS-CoV-2 de BIOSYNEX.

L'acquisition d'AVLUN en avril 2021 est venue renforcer l'offre BIOSYNEX Point of Care avec le LabPad, lecteur connecté, fiable, rapide et simple à utiliser, offrant différentes applications en soins primaires et urgences. Une application essentielle du LabPad destinée à contrôler les patients sous anti-vitamine K (AVK : traitement anticoagulant par voie orale) est en cours de déploiement auprès des EHPAD. Cette solution permettra de réduire à 10/15 minutes seulement la durée du parcours de soins contre plusieurs heures aujourd'hui depuis le prélèvement veineux jusqu'à une éventuelle prise en charge.

La dernière opération de croissance externe concerne la branche santé humaine d'ENALEES, spécialiste des tests de diagnostic basés sur l'amplification isotherme de l'ADN, permettant de détecter des agents infectieux dont le SARS-CoV-2, en 30 minutes, de façon simplifiée et avec une fiabilité comparable à la PCR classique.

Concernant la Division Pharmacie, elle a été renforcée fin 2019 avec le rachat de la branche santé familiale de VISIOMED et continuera à l'être avec de nouvelles acquisitions qui mettront à profit les réseaux commerciaux et la notoriété acquise lors de la pandémie.



Dans un contexte de décroissance annoncée de l'activité Covid-19, le Groupe est pleinement confiant dans sa capacité à poursuivre un développement pérenne et rentable dans ses différents segments de marché. Un focus particulier sera porté à la poursuite du déploiement à l'international. Le renforcement de sa notoriété, les diversifications dans des technologies d'avenir porteuses et la robustesse de sa structure financière sont des atouts majeurs de création de valeur future pour BIOSYNEX.

## **2.2 Informations financières de la Société**

### **2.2.1 Résultats économiques et financiers de la Société**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 237 300 756 euros contre 129 110 465 euros au titre de l'exercice précédent, soit une forte augmentation de 83,8%. Ce chiffre d'affaires comprend 43 682 775 euros de ventes à l'exportation contre 19 280 234 euros l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 240 413 089 euros (dont 435 825 euros de subvention) contre 131 158 803 euros au titre de l'exercice précédent, soit une forte hausse de 83,3%.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 169 776 002 euros contre à 94 470 869 euros au titre de l'exercice précédent, soit une forte augmentation de 79,7%.

Le résultat d'exploitation ressort à 70 637 088 euros contre un résultat d'exploitation de 36 687 934 euros au titre de l'exercice précédent, soit une forte augmentation de 92,5%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 9 673 437 euros contre 8 814 793 euros au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 9,7%.

Le montant des charges sociales s'élève à 4 542 700 euros contre 3 998 114 euros au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 13,6%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 228 employés contre 192 personnes l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier positif de 5 273 565 euros contre un résultat financier positif de 5 645 870 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 75 910 653 euros contre 42 333 804 euros pour l'exercice précédent, soit une importante augmentation de 79,3%.

Compte tenu des éléments ci-dessus,

- du résultat exceptionnel négatif de -1 074 046 euros contre un résultat exceptionnel négatif de -1 064 440 euros au titre de l'exercice précédent,
- de l'intéressement aux résultats de l'entreprise de 2 106 305 euros contre 1 766 213 euros l'exercice précédent,
- d'un impôt de 17 788 257 euros contre un impôt de 10 744 053 euros l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 54 942 045 euros, contre un bénéfice de 28 759 098 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la Société s'élève à 199 785 217 euros contre 110 645 110 euros pour l'exercice précédent, soit une forte augmentation de 80,6 %.

## 2.2.2 Proposition d'affectation du résultat de la Société

Résultat bénéficiaire de l'exercice	54 942 045 €
Affectation à la réserve légale	19 813 €
Report à nouveau antérieur	28 826 846 €
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>81 749 078 €</b>
Distribution d'un dividende de 2 € pour chacune des 11 135 342 actions (*)	22 270 684 €
Affectation du solde au compte report à nouveau	59 478 394 €
<small>(*) Ce montant porte sur la totalité des 11.135.342 actions émises par la Société au 31 décembre 2021 ; il sera ajusté en fonction du nombre d'actions existantes à la date de paiement du dividende et notamment, le cas échéant, diminué en fonction du nombre d'actions auto-détenues par la Société. En cas d'ajustement du montant total des dividendes, le montant affecté au compte report à nouveau serait ajusté en conséquence.</small>	

## 2.2.3 Montant des dividendes mis en distribution au cours des 3 exercices précédents par la Société

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices :

Date de clôture	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020(*)
Montant par action	0 €	0 €	0,20 €
Montant total	0 €	0 €	1 935 604 €

*(\*) Pour certains contribuables, le dividende était éligible à l'abattement de 40 % de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.*

## 2.2.4 Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du CGI pour un montant de 131 206 euros.





## 2.2.7 Tableau des résultats des 5 derniers exercices de la Société

Nature des Indications / Périodes	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
<b>I - Situation financière en fin d'exercice</b>					
a) Capital social	1 113 534	915 399	913 545	913 545	913 545
b) Nombre d'actions émises	11 135 340	9 153 985	9 135 448	9 135 448	9 135 448
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
d) Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de BSAR		378 656			
e) Actions attribuées à titre gratuit		766 200			
<b>II - Résultat global des opérations effectives</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	237 300 756	129 110 465	34 230 162	31 211 559	30 543 166
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	79 186 351	40 954 137	1 926 251	1 242 000	672 958
c) Impôt sur les bénéfices	17 788 257	10 744 053	-215 739	-171 495	-215 202
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	61 398 094	30 210 084	2 141 990	1 413 495	888 160
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	54 942 045	28 759 098	1 115 643	542 894	315 221
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés	2 106 305	1 766 213	51 879		14 990
<b>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	5,51	3,30	0,23	0,15	0,10
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	4,93	3,14	0,12	0,06	0,03
c) Dividende versé à chaque action	2,00	0,20			
<b>IV - Personnel :</b>					
a) Nombre de salariés	228	200	144	128	115
b) Montant de la masse salariale	9 673 437	8 814 793	5 807 253	5 248 268	4 809 447
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	4 542 700	3 998 114	2 323 688	2 069 364	1 764 308

## 2.2.8 Prêt inter-entreprises

Néant.

## 2.3 Organes d'administration

### 2.3.1 Le Conseil d'administration

#### 2.3.1.1 Composition

Le Conseil d'administration est composé des personnes suivantes :

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Durée du mandat d'administrateur	Durée du mandat de Directeur Général ou Directeur Général Délégué
<b>M. Larry ABENSUR</b> , Président du Conseil d'administration et Directeur Général	<u>Date de renouvellement</u> : AG 30 juin 2016 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2022 sur les comptes 2021 <sup>7</sup>	<u>Date de nomination</u> : Conseil d'administration du 24 juin 2015 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2022 sur les comptes 2021 <sup>8</sup>
<b>AL.A. FINANCIERE</b> , Administrateur, représentée par Monsieur Larry ABENSUR,	<u>Date de nomination</u> : AG 16 juin 2017 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2023 sur les comptes 2022	N/A
<b>Monsieur Thomas LAMY</b> , Administrateur et Directeur Général Délégué	<u>Date de nomination</u> : 24 juin 2015 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2027 sur les comptes 2026	<u>Date de nomination</u> : Conseil d'administration du 24 juin 2015 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2027 sur les comptes 2026
<b>Monsieur Thierry PAPER</b> , Administrateur et Directeur Général Délégué	<u>Date de renouvellement</u> : 30 juin 2016 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2022 sur les comptes 2021 <sup>9</sup>	<u>Date de nomination</u> : Conseil d'administration du 24 juin 2015 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2022 sur les comptes 2021 <sup>10</sup>
<b>Monsieur Elie FRAENCKEL</b> , Administrateur	<u>Date de renouvellement</u> : 30 juin 2016 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2022 sur les comptes 2021 <sup>11</sup>	N/A

<sup>7</sup> Le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Larry Abensur est proposé à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 9 mai 2022.

<sup>8</sup> Le renouvellement des mandats de Président et Directeur Général de Monsieur Larry Abensur a été décidé par le Conseil d'administration en date du 24 mars 2022, pour la durée de son nouveau mandat d'administrateur, sous réserve du renouvellement de celui-ci.

<sup>9</sup> Le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Thierry Paper est proposé à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 9 mai 2022.

<sup>10</sup> Le renouvellement du mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Thierry Paper a été décidé par le Conseil d'administration en date du 24 mars 2022, pour la durée de son nouveau mandat d'administrateur, sous réserve du renouvellement de celui-ci.

<sup>11</sup> Le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Elie Fraenckel est proposé à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 9 mai 2022.

### **2.3.1.2 Rémunération des administrateurs**

Il a été décidé de ne pas attribuer de rémunération annuelle globale aux membres du Conseil d'administration pour cet exercice.

Il est toutefois précisé qu'il avait été proposé de fixer à 29.000 € par an la rémunération globale des administrateurs à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 10 mai 2021. Un montant de 30.000 € sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2022.

### **2.3.2 La Direction**

La direction de la Société et du groupe Biosynex est assurée par :

- Monsieur Larry ABENSUR, Président Directeur Général,
- Monsieur Thomas LAMY, Directeur Général Délégué,
- Monsieur Thierry PAPER, Directeur Général Délégué.

### **2.3.3 Mandat des Commissaires aux comptes**

Le commissaire aux comptes titulaire, la société Deloitte & Associés, a été nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2016 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de la Société qui se réunira en 2022, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Le commissaire aux comptes suppléant, la société BEAS, a été nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2016 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de la Société qui se réunira en 2022, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Le renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société Deloitte & Associés est proposé à l'Assemblée Générale du 9 mai 2022 pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 et tenue au cours de l'année 2028. Il est proposé de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes suppléant conformément à cette possibilité donnée par l'article L. 823-1 du Code de commerce.

Le Co-commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Elie DANAN et le Co-commissaire aux comptes suppléant, la société TEAM WONGKOEFFT AUDIT, représentée par Monsieur Gérald WONGKOEFFT ont été nommés par l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2021, pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 et tenue au cours de l'année 2027.

### **2.3.4 Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme**

Dans le cadre des règles Euronext Growth en vigueur, il est précisé que BIOSYNEX, ses dirigeants et mandataires sociaux, respectent la Directive (UE) 2015/849 du Parlement européen et du Conseil en date du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme ainsi que tous autres règlements et/ou législations nationaux afférents.

Par ailleurs, BIOSYNEX, ses dirigeants et mandataires sociaux, ne figurent pas sur la liste de sanctions de l'Union Européenne ou la liste établie par l'OFAC.

## 2.4 Informations relatives aux titres de la Société

### 2.4.1 Actionnariat

Au 31 décembre 2021 :

Actionnaires	Titres	% capital	Droits de vote	% de droit de vote
ALA FINANCIERE	3 759 995	33,77%	5 945 986	42,54%
Larry ABENSUR	647 927	5,82%	808 593	5,78%
Famille Larry ABENSUR	2 087	0,02%	2 088	0,01%
<b>Sous total Famille ABENSUR</b>	<b>4 410 009</b>	<b>39,60%</b>	<b>6 756 667</b>	<b>48,34%</b>
AJT FINANCIERE	984 796	8,84%	1 934 934	13,84%
Thomas LAMY	168 184	1,51%	237 244	1,70%
<b>Sous total Thomas LAMY</b>	<b>1 152 980</b>	<b>10,35%</b>	<b>2 172 178</b>	<b>15,54%</b>
AXODEV	282 952	2,54%	554 163	3,96%
Thierry PAPER	107 036	0,96%	130 072	0,93%
<b>Sous total Thierry PAPER</b>	<b>389 988</b>	<b>3,50%</b>	<b>684 235</b>	<b>4,90%</b>
Flottant	4 364 564	39,20%	4 364 564	31,23%
Auto détention	817 801	7,34%		
<b>Total</b>	<b>11 135 342</b>	<b>100,00%</b>	<b>13 977 644</b>	<b>100,00%</b>

### 2.4.2 Informations relatives aux instruments dilutifs

#### 2.4.2.1 Bons de Souscriptions d'Actions Remboursables (BSAR)

La Société a annoncé le 17 juin 2020 (cf. communiqué de presse<sup>12</sup>) la mise en œuvre d'une opération d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR) au profit de l'ensemble de ses actionnaires.

Cette opération prévoyait l'attribution d'un (1) BSAR par action détenue avec un prix d'exercice fixé à 10 euros. La parité d'exercice établissait que 23 BSAR donnaient le droit de souscrire 1 action nouvelle de la Société. L'exercice de la totalité des 9.135.448 BSAR émis et attribués avant neutralisation des actions auto-détenues sur la base du capital donnerait lieu à la création d'un nombre maximum de 397.193 actions nouvelles de la Société, soit une augmentation de capital maximum de de 3.971.930 euros, prime d'émission incluse. Les BSAR étaient exerçables jusqu'au 24 décembre 2021 inclus.

Lors de sa réunion en date du 12 janvier 2021, le Conseil d'administration a constaté l'augmentation de capital relative à l'exercice de 320.114 BSAR donnant droit à la création de 13.918 actions, intervenu avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Lors de sa réunion en date du 24 mars 2021, le Conseil d'administration a constaté l'augmentation de capital relative à l'exercice de 88.297 BSAR donnant droit à la création de 3.839 actions ordinaires nouvelles.

Lors de sa réunion en date du 30 avril 2021, le Conseil d'administration a constaté l'augmentation de capital relative à l'exercice de 5.134.773 BSAR donnant droit à la création de 223.251 actions ordinaires nouvelles.

Lors de sa réunion en date du 20 octobre 2021, le Conseil d'administration a constaté l'augmentation de capital relative à l'exercice de 250.217 BSAR donnant droit à la création de 10.879 actions ordinaire nouvelles.

<sup>12</sup> <https://www.biosynex.com/communiqués/>



Lors de sa réunion en date du 30 décembre 2021, le Conseil d'administration a constaté l'augmentation de capital relative à l'exercice de 2.786.289 BSAR donnant droit à la création de 121.143 actions ordinaires nouvelles.

Au 24 décembre 2021, à l'expiration de la période d'exercice des BASR, 449.521 BSAR n'ont pas été exercés de sorte que le Conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 30 décembre 2021 a constaté leur caducité.

Ainsi, en prenant en compte l'intégralité des BSAR exercés au 31 décembre 2021, le nombre d'actions au 31 décembre 2021 est de 11 135 342.

### 2.4.2.2 Attribution d'actions gratuites

Lors de sa réunion en date du 20 octobre 2020, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer 766.200 actions gratuites au bénéfice de salariés et mandataires sociaux.

Selon délibération du Conseil d'administration en date du 20 octobre 2021 :

- le Conseil d'administration a constaté la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant de 3.540 euros en raison de l'attribution définitive de 35.400 actions attribuées gratuitement en date du 20 octobre 2020. Le montant du capital social a ainsi été porté de 1.031.879,90 euros à 1.035.419,90 euros; et
- le Conseil d'administration a constaté la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant de 66.000 euros en raison de l'attribution définitive de 660.000 actions attribuées gratuitement en date du 20 octobre 2020. Le montant du capital social a ainsi été porté de 1.035.419,90 euros à 1.101.419,90 euros.

Au 31 décembre 2021, l'état des plans d'attribution gratuite d'actions (AGA) est le suivant :

	<b>Plan AGA 2020-1</b>
<b>Date d'assemblée</b>	8 juin 2020
<b>Date d'attribution</b>	20 octobre 2020
<b>Nombre d'actions attribuées à l'origine</b>	106.200
<b><i>Dont nombre pouvant être acquises par les mandataires sociaux :</i></b>	-
<b>Point de départ de la période d'acquisition</b>	20 octobre 2020
<b>Date d'expiration de la période d'acquisition</b>	Pour 1/3 des actions attribuées à chaque bénéficiaire, jusqu'au 20 octobre 2021 ;  Pour 1/3 des actions attribuées à chaque bénéficiaire, jusqu'au 20 octobre 2022 ; et  Pour 1/3 des actions attribuées à chaque bénéficiaire, jusqu'au 20 octobre 2023.
<b>Date d'expiration de la période de conservation</b>	Pour 1/3 des actions attribuées à chaque bénéficiaire, le 20 octobre 2022.

	Pour 1/3 des actions attribuées à chaque bénéficiaire, le 20 octobre 2023 ; et
	Pour 1/3 des actions attribuées à chaque bénéficiaire, le 20 octobre 2024
<b>Prix de souscription d'une action</b>	N/A
<b>Modalités d'exercice</b>	Condition de présence
<b>Nombre d'actions gratuites acquises</b>	35.400
<b>Nombre cumulé d'actions gratuites annulées ou caduques</b>	0
<b>Nombre total d'actions gratuites en cours d'acquisition</b>	70.800

### 2.4.3 Franchissement de seuil

Néant.

### 2.4.4 Actionnariat des salariés

#### Quotité de capital détenu à la clôture de l'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2021.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de Commerce s'élève au 31 décembre 2021 à moins de 0,6 %.

### 2.4.5 Opérations par la Société sur ses propres titres

	Flux bruts cumulés	
	Achats	Ventes/transferts
Nombre de titres	817 801	N/A
Cours moyen de la transaction	24,56	N/A
Montants (en valeur d'achat)	20 082 002,71	N/A
Frais de négociations	40 164	N/A

Nombre d'actions annulées au cours des 12 derniers mois	0
Nombre d'actions utilisées au cours des 12 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31.12.2021	817 801
Valeur nette comptable du portefeuille au 31.12.2021 *	17 831 618
Valeur de marché du portefeuille au 31.12.2021 **	20 412 313

\* calculée au cours moyen du mois de décembre 2021

\*\* valeur des actions valorisées au cours du 31/12/2021

Le nombre de titres rachetés par la Société au cours de l'exercice 2021 représente 7,3 % du capital au 31 décembre 2021 et n'ont pas été utilisés.

A la date du présent rapport, les actions propres détenues par la Société représentent 8,2 % du capital et n'ont pas été utilisées. La Société n'a pas mis en œuvre de contrat de liquidité.

#### 2.4.6 Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société

Personne concernée	Description de l'instrument financier	Nature de l'opération	Nombre d'opérations	Montant total
Larry ABENSUR Président - Directeur Général	Actions	Acquisition	2	100 550 €
	Actions	Cession	2	275 861 €
	Actions	Acquisition AGA	1	7 640 600 €
	BSAR	Exercice	1	69 850 €
	BSAR	Cession	1	7 €
Thomas LAMY Directeur Général Délégué	Actions	Cession	7	1 966 415 €
	Actions	Acquisition AGA	1	1 594 560 €
	BSAR	Exercice	1	31 240 €
	BSAR	Cession	1	11 €
Thierry PAPER Directeur Général Délégué	Actions	Cession	11	989 351 €
	Actions	Acquisition AGA	1	1 395 240 €
	BSAR	Cession	2	17 186 €
Elie FRAENCKEL DAF / DRH	Actions	Acquisition	4	215 350 €
	Actions	Acquisition AGA	1	332 200 €
AJT Financière	Actions	Cession	2	1 313 608 €
	BSAR	Cession	1	2 €
	BSAR	Exercice	1	346 580 €
ALA Financière	BSAR	Cession	1	5 €
	Actions	Cession	10	2 502 859 €
	BSAR	Exercice	1	1 606 260 €
AXODEV	Actions	Cession	9	829 281 €
	BSAR	Exercice	2	117 410 €
	BSAR	Cession	1	18 300 €

#### 2.4.7 Autocontrôle

Néant.

### 3 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

#### 3.1 Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice

Nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

**Monsieur Larry ABENSUR**, PDG et administrateur de la société BIOSYNEX,  
demeurant 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG

est également :

- Gérant dans la SARL ALA FINANCIERE, Société à responsabilité limitée au capital de 7.150 €, ayant son siège social 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 423 688 654
- Gérant de la SARL ADELE, Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros, ayant son siège social 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 794 437 517
- Gérant de la SCI A.L.A. Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 434 503 397.
- Gérant de la SCI ALB, Société civile immobilière au capital de 500 €, ayant son siège social 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 479 659 757.
- Gérant de la SCI ALC, Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 512 052 499
- Gérant de la SCI ALD, Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 519 671 317
- Gérant de la SCI ALE, Société civile immobilière au capital de 1.620.000 €, ayant son siège social 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 521 237 107
- Cogérant de la SCI ALT, Société civile immobilière au capital de 10.000 €, ayant son siège social 12 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 524 604 055
- Gérant de la SCI ALF, Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 535 348 189
- Gérant de la SARL ALM, Société à responsabilité limitée au capital de 40.000 €, ayant son siège social 12 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 753 875 731
- Gérant de la SCI ALS, Société civile immobilière au capital de 100 €, ayant son siège social 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 789 986 601
- Gérant de la SCI ALG, Société civile immobilière au capital de 10.000 €, ayant son siège social 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro 790 477 616
- Gérant de la SCI ALN, Société civile immobilière au capital de 100 €, ayant son siège social 12 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 802 974 741

- Gérant de la SCI ALO, Société civile immobilière au capital de 100 €, ayant son siège social 12 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 803 733 757
- Gérant de la SCI ABP, Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 12 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 823 547 336
- Gérant de la SCI LA PASTILLE, Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 12 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 833 681 455
- Gérant de la SCI ALV, Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 12 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 828 393 363.
- Gérant de la SCI ABC, Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 12 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 828 399 055.
- Gérant de la SCI LA CHAPELLE, Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 12 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 840 959 506.
- Président et administrateur de la SA BIOSYNEX SWISS, Société anonyme au capital 100.000 CH, ayant son siège social 29-31 Rue de Romont CH-1700 FRIBOURG, immatriculée au Registre du Commerce du Canton de FRIBOURG sous le numéro IDE CHE 255.489.060.
- Gérant de la SCI RAFALE, Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 17 Rue des Cerisiers 67204 ACHENHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 850 847 864.
- Gérant de la SCI BETTY, Société civile immobilière au capital de 100 €, ayant son siège social 12 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 880 749 197.

**La société AL.A. FINANCIERE**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.150 €, ayant son siège social 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 423 688 654, représentée par son gérant, Monsieur Larry ABENSUR est administrateur de la société BIOSYNEX.

**Monsieur Thomas LAMY**, Directeur général délégué à l'unité de diagnostic professionnel et administrateur de la société BIOSYNEX, demeurant 6 rue Wencker 67000 STRASBOURG. est également :

- Président dans la SAS AJT FINANCIERE, Société par actions simplifiée au capital de 8.000 €, ayant son siège social 6 rue Wencker 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 423 602 432
- Gérant dans la SARL LES JARDINS D'AROMA, Société à responsabilité limitée au capital de 25.000 €, ayant son siège social 102 Grand Rue 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 502 678 592
- Cogérant de la SCI ALT, Société civile immobilière au capital de 10.000 €, ayant son siège social 8 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 524 604 055
- Gérant de la SCI MILTASSIA, Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 6 rue Wencker 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 500 337 381
- Gérant de la SCI A.J.T., Société civile immobilière au capital de 1.000,00 €, ayant son siège social 6 rue Wencker 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 434 498 457
- Directeur Général et administrateur de la SA BIOSYNEX SWISS, Société anonyme au capital 100.000 CH, ayant son siège 29-31 Rue de Romont CH-1700 FRIBOURG, immatriculée au Registre du Commerce du Canton de FRIBOURG sous le numéro IDE CHE 255.489.060.

**Monsieur Thierry PAPER**, Directeur général délégué à la recherche et au business development et administrateur de la SA BIOSYNEX demeurant 7 Quai Rouget de Lisle 67000 STRASBOURG est également

- gérant de la société AXODEV, société à responsabilité limitée au capital de 32.960 €, ayant son siège social 46 rue Erwin 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du commerce de STRASBOURG sous le numéro 414 068 684
- Liquidateur de la société BIOSYNEX DEUTSCHLAND GmbH, société à responsabilité limitée de droit allemand au capital de 31.000,00 euros dont le siège social est à GÖTTINGEN 37079 /Allemagne - Robert-Bosch-Breite 23, immatriculée sous le n° HRB 3176 au RCS de GÖTTINGEN. Cette société est en cours de liquidation.
- Administrateur de la SA BIOSYNEX SWISS, Société anonyme au capital 100.000 CH, ayant son siège 29-31 Rue de Romont CH-1700 FRIBOURG, immatriculée au Registre du Commerce du Canton de FRIBOURG sous le numéro IDE CHE 255.489.060.

**Monsieur Elie FRAENCKEL**, Administrateur de la société BIOSYNEX, demeurant 28 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG est également :

- Administrateur de la SA BIOSYNEX SWISS, Société anonyme au capital 100.000 CH, ayant son siège 29-31 Rue de Romont CH-1700 FRIBOURG, immatriculée au Registre du Commerce du Canton de FRIBOURG sous le numéro IDE CHE 255.489.060.

### **3.2 Conventions réglementées**

Le Commissaire aux comptes a été informé des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce poursuivies ou conclues au cours de l'exercice 2021 et a établi un rapport spécial, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce.

#### **Conventions réglementées approuvées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021**

Avec la société Axodev : Facturation d'honoraires

Personne concernée : M. Thierry Paper, Directeur Général de Biosynex et gérant de la société Axodev.

Le montant des honoraires facturés par Axodev à Biosynex SA s'est élevé à 199.800 € HT au titre de la convention d'honoraires en date du 1er janvier 2009 auquel est venu s'ajouter un complément d'honoraires de 100.000 € HT tel qu'autorisé par avenant en date du 17 décembre 2021, soit un total de 299.800 € HT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Avec la société AJT Financière : Facturation d'honoraires

Personne concernée : M. Thomas Lamy, Directeur Général Délégué de Biosynex et président de la société AJT Financière.

Le montant des honoraires facturés par AJT Financière à Biosynex SA s'est élevé à 200.000,04 € HT au titre de la convention d'honoraires en date du 1er janvier 2009 auquel est venu s'ajouter un complément d'honoraires de 100.000 € HT tel qu'autorisé par avenant en date du 17 décembre 2021, soit un total de 300.000,04 € HT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Avec la société ALA Financière : Facturation d'honoraires

Personne concernée : M. Larry Abensur, Président Directeur Général de Biosynex et gérant de la société ALA Financière.

Le montant des honoraires facturés par ALA Financière à Biosynex SA s'est élevé à 240.000 € au titre de la convention d'honoraires en date du 1er janvier 2009 auquel est venu s'ajouter un complément d'honoraires de 100.000 € HT tel qu'autorisé par avenant en date du 17 décembre 2021, soit un total de 340.000 € HT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Avec la SCI ALE : Contrat de bail commercial

Personne concernée : M. Larry Abensur Président Directeur Général de Biosynex et gérant de la société SCI ALE.

Au 1er octobre 2020, suite à une extension des locaux professionnels loués en raison de l'accroissement de l'activité, un avenant a été conclu représentant un complément annuel de loyers de 250 000 € HT. Le montant du loyer facturé par la SCI ALE à Biosynex s'est élevé à 756 849,48 € HT pour l'exercice 2021, montant auquel se rajoutent les charges pour 48 000 € et avoir de 2 068,68 € décompte charges 2020 facturé en 2021 et la taxe foncière pour 25.205 €.

### **Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021**

#### **Avec ProciseDx**

-Deux conventions ont été conclues le 17 mars 2021 avec ProciseDx, pour l'émission au profit de BIOSYNEX de *convertible promissory notes* (instruments de dettes convertibles en actions) pour un montant de 4,000,000 USD assorties d'un intérêt au taux annuel de 8%, remboursable en totalité (intérêt inclus) à l'issue d'un délai de 24 mois, soit le 17 mars 2023 (Date de Maturité):

- Un *Note Purchase Agreement* ; et
- Un Convertible Promissory Note Agreement.

Le Conseil d'administration a autorisé à posteriori ces deux conventions lors de sa séance du 24 mars 2022.

-Deux conventions ont été conclues le 22 novembre 2021 avec ProciseDx, pour l'émission au profit de BIOSYNEX de *convertible promissory notes* (instruments de dettes convertibles en actions) pour un montant de 4,000,000 USD assorties d'un intérêt au taux annuel de 8%, remboursable en totalité (intérêt inclus) à l'issue d'un délai de 12 mois et 275 jours, soit le 17 mars 2023 (Date de Maturité):

- Un *Note Purchase Agreement* ; et
- Un Convertible Promissory Note Agreement.

Le Conseil d'administration a autorisé à posteriori ces deux conventions lors de sa séance du 24 mars 2022.

#### **Avec les sociétés ALA Financière, AJT Financière et AXODEV**

Le Conseil d'administration du 22 février 2021 a autorisé, préalablement Biosynex à racheter les ProciseDx, détenues par les sociétés ALA Financière, AJT Financière et AXODEV dans les proportions suivantes :

- 1.000.000 actions d'ALA FINANCIERE moyennant un prix de 442.500 euros.
- 600.000 actions d'AJT FINANCIERE moyennant un prix de 265.500 euros.
- 400.000 actions d'AXODEV moyennant un prix de 177.000 euros

Ces opérations n'ont pas été réalisées et l'autorisation n'a jamais été mise en œuvre. Lors de sa réunion en date du 24 mars 2022, le Conseil d'administration a pris acte que cette autorisation n'avait pas vocation à être mise en œuvre.

#### **Avec la société ALA Financière**

Un avenant n°5 à la convention d'honoraires de prestations de services du 1er janvier 2009 a été conclu le 17 décembre 2021 entre BIOSYNEX et la société ALA FINANCIERE, détenue par Monsieur Larry Abensur, Président Directeur Général de BIOSYNEX, pour le versement d'un complément d'honoraires de 100.000 € HT au titre de l'exercice 2021.

Le Conseil d'administration a autorisé à posteriori cette convention lors de sa séance du 24 mars 2022.

#### **Avec la société AJT Financière**

Un avenant n°5 à la convention d'honoraires de prestations de services du 1er janvier 2009 a été conclu le 17 décembre 2021 entre BIOSYNEX et la société AJT FINANCIERE, détenue par Monsieur Thomas Lamy,

Directeur Général Délégué de BIOSYNEX, pour le versement d'un complément d'honoraires de 100.000 € HT au titre de l'exercice 2021.

Le Conseil d'administration a autorisé à posteriori cette convention lors de sa séance du 24 mars 2022.

### Avec la société AXODEV

Un avenant n°4 à la convention d'honoraires de prestations de services du 1er janvier 2009 a été conclu le 17 décembre 2021 entre BIOSYNEX et la société AXODEV, détenue par Monsieur Thierry Paper, Directeur Général Délégué de BIOSYNEX, pour le versement d'un complément d'honoraires de 100.000 € HT au titre de l'exercice 2021.

Le Conseil d'administration a autorisé à posteriori cette convention lors de sa séance du 24 mars 2022.

### 3.3 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires

BIOSYNEX DELEGATIONS QUE DONNE L'AG AU CA Assemblée générale du 10 mai 2021						
DATE AG	OBJET	NUMERO	ECHÉANCE	MONTANT NOMINAL MAXIMAL - PLAFOND	UTILISATION EXERCICE	
10/05/2021	ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS	127ME RESOLUTION	18 MARS 09/11/2022	6 500 000 €	*	
10/05/2021	ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS DESTINÉES EN TOUTE ENTIERE DE LA SOCIÉTÉ AU PROFIT DE MEMBRES DU PERSONNEL SALARIÉ ET AUX BÉNÉFICIAIRES SOCIAUX ÉLIGIBLES	138ME RESOLUTION	18 MARS 09/07/2024	10% CAPITAL SOCIAL	NON	
10/05/2021	CONSENTEMENT DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS AU PROFIT DE MEMBRES DU PERSONNEL SALARIÉ DE LA SOCIÉTÉ, DE GROUPEMENTS ET AUX BÉNÉFICIAIRES SOCIAUX ÉLIGIBLES	142ME RESOLUTION	18 MARS 09/07/2024	500 000 €	NON	
10/05/2021	AUGMENTATIONS CAPITAL AVEC MAINTIEN DROIT PRÉFÉRENTIEL	152ME RESOLUTION	16 MARS 04/07/2023	Montant nominal actions : 750 000 € Montant nominal obligations : 20 000 000 €	NON	
10/05/2021	AUGMENTATIONS CAPITAL AVEC SUPPRESSION DROIT PRÉFÉRENTIEL ET OFFRE AU PUBLIC	162ME RESOLUTION	16 MARS 04/07/2023	Montant nominal actions : 750 000 € Montant nominal obligations : 20 000 000 €	NON	
10/05/2021	AUGMENTATIONS CAPITAL AVEC SUPPRESSION DROIT PRÉFÉRENTIEL (DANS LA LIMITE DE 20% DU CAPITAL)	172ME RESOLUTION	16 MARS 04/07/2023	Montant nominal actions : 750 000 € Montant nominal obligations : 20 000 000 €	NON	
10/05/2021	AUGMENTATIONS CAPITAL AVEC SUPPRESSION DROIT PRÉFÉRENTIEL AU PROFIT DE CATEGORIES DE BÉNÉFICIAIRES	182ME RESOLUTION	18 MARS 09/11/2022	Montant nominal actions : 750 000 € Montant nominal obligations : 20 000 000 €	NON	
10/05/2021	AUGMENTER LE NOMBRE DE TITRES EN CAS D'AUGMENTATION AVEC OU SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DANS LA LIMITE DE 15 % ACTIONS DE L'ÉMISSION INITIALE	192ME RESOLUTION	Né en vertu de l'article 30 de la loi n° 90 du 19 mai 1990 relative à la simplification de l'émission initiale de capitaux	15% de titres en l'émission initiale	NON	
10/05/2021	AUGMENTATION CAPITAL PAR INCORPORATION RÉSERVES PRIMES BÉNÉFICES OU AUTRES	202ME RESOLUTION	18 MARS 09/11/2022	Montant nominal actions : 750 000 €	NON	
10/05/2021	3 000 000 BONS SOUSCRIPTION SUR 3 000 000 ACTIONS AU BÉNÉFICE DU CAI EGARES DE PERSONNES ADMINISTRATEURS CONSULTANTS DÉLEGUÉS	212ME RESOLUTION	18 MARS 09/11/2022	800 000 €	NON	
10/05/2021	LIMITATION GLOBALE DU MONTANT DES ÉMISSIONS EFFECTUÉES EN VERTU DES RÉSOLUTIONS DE 15 A 22	222ME RESOLUTION		Montant nominal actions : 1 500 000 € Montant nominal obligations : 20 000 000 €	NON	
10/05/2021	REDUIRE LE CAPITAL PAR VOIE D'ANNULATION D'ACTIONS	242ME RESOLUTION	18 MARS 09/11/2022	10% CAPITAL SOCIAL	NON	

\* BIOSYNEX a procédé au rachat de 31 502 actions auto-obtenues pour un montant total de 21 769 348,02 euros entre le 19 avril 2021 et le 22 février 2022. Le Conseil d'administration a par ailleurs mis à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 9 mai 2022 la réduction du capital social pour un montant maximum de 615 000 actions auto-obtenues afin de respecter le total prévu dans le Statut au titre de l'article L. 32-10-85 du Code de commerce.

### 3.4 Modalité d'exercice de la direction générale

Parmi les modalités d'exercice de la direction générale visées à l'article L.225-51-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé, lors de ses réunions du 24 juin 2015, du 10 mai 2021 et du 24 mars 2022, d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général entre les mains de Monsieur Larry ABENSUR.



#### 4.1 Evénements significatifs de l'exercice

En 2021, BIOSYNEX a réalisé un chiffre d'affaires de 382,5 M€, en hausse de 148% par rapport à l'exercice précédent. Le Groupe a su dès le début de l'année 2020 proposer des solutions diagnostiques qui ont contribué à lutter contre la nouvelle pandémie due au Coronavirus. Tout au long de l'année, BIOSYNEX s'est constamment adaptée aux nouveaux enjeux technologiques et logistiques afin d'être en mesure de fournir le plus rapidement possible de fortes quantités de tests Covid-19 basés sur les dernières connaissances scientifiques. Le Groupe a ainsi conclu les partenariats stratégiques et les accords d'approvisionnement nécessaires lui permettant, dès les autorisations reçues, de proposer les tests de dépistage aux professionnels de santé pour répondre à la forte demande.

En 2021, BIOSYNEX a poursuivi ses efforts à l'international dont les ventes ont été multipliées par 4,3 pour atteindre 189,0 M€. Le déploiement à l'étranger constitue un axe de développement très important pour le Groupe en raison des très forts débouchés qu'il offre tant en Europe que dans de nombreux pays développés ou émergents. A cet égard, BIOSYNEX a réussi à obtenir des autorisations dans des pays particulièrement frappés par la pandémie (Mexique, Brésil) et a pu diffuser son autotest de sérologie Covid-19 dans les pays européens qui l'ont autorisé.

En France, BIOSYNEX a accéléré la pénétration du marché Pharmacies/GMS. Le Groupe y détient des parts de marché de plus de 50% dans les domaines de la thermométrie, des tests sérologiques et antigéniques. Cette position de leader lui permettra en 2022 de diffuser dans les meilleures conditions sa gamme d'autotests dès que le décret ministériel aura été publié.

#### 4.2 Référentiel comptable

A compter du 1er janvier 2021, le règlement ANC 2020-01 se substitue au règlement CRC n°99-02. En conséquence, les comptes consolidés du groupe ont été établis conformément à ce nouveau règlement. L'exercice de comparaison correspond aux montants publiés au 31 décembre 2020, selon le référentiel CRC 99-02. Ces montants sont en conformité avec le règlement ANC 2020-01, sachant que l'application rétrospective du nouveau règlement n'a aucune incidence sur la valeur des actifs et passifs du groupe, ni sur le résultat.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2021 présentent les caractéristiques suivantes :

- Total bilan : 268 945 K€
- Résultat net part du groupe : 104 004 K€

Cette annexe est établie en euros.

#### 4.3 Principes et méthodes comptables

##### 4.3.1 Périmètre de consolidation

		% détention	% contrôle	Nature contrôle	Mode de consolidation
Société mère :	Biosynex				
Filiales :	Biosynex Swiss	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
	Avalun	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
	ProciseDx	37,17%	37,17%	Influence notable	Mise en équivalence

Le périmètre de consolidation comprend la société mère Biosynex ainsi que la société Biosynex Swiss, filiale détenue à 100 %, la société Avalun détenue à 100% et la société ProciseDx détenue à 37,17%. La société Theradiag, détenue à hauteur de 18,82%, n'est pas incluse dans le périmètre de consolidation.

Biosynex Swiss a été créée le 16 avril 2018.

Biosynex est entrée à hauteur de 37,17% du capital de ProciseDx le 20 juillet 2020. Cette prise de participation a été réalisée dans le cadre d'une levée de fonds globale de 10,5 M\$ (dont 8,5 M\$ par augmentation de capital et 2 M\$ par endettement (l'« Opération ») à laquelle Biosynex a souscrit en numéraire au capital à hauteur de 5,0 M\$. Biosynex dispose de deux sièges sur six au conseil d'administration (dont un sans droit de vote) aux côtés de Nestlé Health Science et du management de ProciseDx. Le groupe Nestlé restera actionnaire minoritaire significatif. Biosynex consolide cette filiale par mise en équivalence depuis la date d'acquisition.

Biosynex a acquis 100% de la société Avalun le 30 avril 2021 pour un montant de 11,4 M€ majoré d'un complément de prix de 2,5 M€ dus sous réserve de la réalisation au plus tard le 31 décembre 2023, d'un chiffre d'affaires annuel de 5 M€, soit une valeur d'acquisition totale de 13,8 M€. L'évaluation des titres et du goodwill ayant été déterminées sur la base d'un business plan incluant cette hypothèse pour 2023, le complément de prix de 2,5 M a été comptabilisé dès 2021.

Au 31 décembre 2021, Biosynex détient toujours 100% du capital de la société Biosynex GMBH à Göttingen en Allemagne. Par procès-verbal du 9 janvier 2019, l'associé unique Biosynex SA a décidé de liquider la société précitée. Les opérations de liquidation sont bien avancées. La société est devenue inactive et mise en sommeil.

### **4.3.2 Modalités de consolidation**

#### **Méthode de consolidation**

Toutes les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Toutes les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

#### **Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées**

Biosynex clôture ses comptes au 31 décembre ainsi que toutes les filiales du groupe.

Les comptes individuels à reprendre dans les comptes consolidés sont établis à la date de clôture de la société mère.

#### **Conversion des comptes des filiales étrangères**

Biosynex Swiss est une filiale de distribution commercialisant notamment les produits du groupe avec le soutien de la maison-mère. Il s'agit d'une filiale non autonome. Jusqu'au 31 décembre 2020, les comptes en CHF de la filiale suisse étaient convertis selon la méthode du cours historique.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la comptabilité de Biosynex Swiss étant tenue en Euros, il n'y a plus lieu de procéder à des opérations de conversion.

La société ProciseDx étant une filiale autonome, ses comptes ont été convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les capitaux propres ont été convertis au cours historique,
- les autres éléments du bilan ont été convertis au cours de clôture,
- les charges et produits du compte de résultat ont été convertis au cours moyen de période,
- les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans les capitaux propres.

#### **Élimination des opérations intra-groupe**

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminés dans les comptes consolidés.

#### **Méthodes et règles d'évaluation**

Le règlement ANC 2020-01 définit des méthodes comptables obligatoires ainsi que des méthodes optionnelles et de référence dans les comptes consolidés.

Méthodes comptables obligatoires :

- **Retraitement des opérations de crédit-bail et similaires** : Cette méthode a été appliquée pour les contrats souscrits à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la première application du règlement ANC 2020-01 étant prospective et Biosynex ayant choisi de ne pas utiliser la possibilité d'appliquer cette méthode de manière rétrospective.
- **Comptabilisation à l'actif des coûts de développement** : méthode appliquée depuis l'origine dans les comptes consolidés
- **Comptabilisation en charges des frais de constitution, de transformation et de 1<sup>er</sup> établissement** : méthode appliquée depuis l'origine dans les comptes consolidés
- **Interdiction de comptabiliser les écarts de conversion des actifs et passifs monétaires en résultat** : méthode appliquée depuis l'origine dans les comptes consolidés. En effet, l'option pour la méthode préférentielle prévue par le CRC 99-02 n'avait pas été retenue pour les clôtures précédentes. Les pertes et gains de change latents sur soldes monétaires en devises ne faisant pas l'objet de couverture ont toujours été conservés en écarts de conversion.

#### Méthodes comptables optionnelles ou de référence :

- **Comptabilisation d'une provision pour la totalité des engagements de retraite et assimilés** : cette méthode préférentielle selon le CRC 99-02 n'a jamais été appliquée par le passé. Le règlement ANC 2020-01 définit cette méthode comme étant une méthode de référence, sans la rendre obligatoire. Les engagements de retraite et assimilés ne sont en conséquence pas comptabilisés sous forme de provision au 31 décembre 2021. Leur montant, correspondant à la valeur de la dette actuarielle, est mentionné dans la partie sur les engagements hors bilan.

### **4.3.3 Ecarts d'acquisitions et écarts d'évaluation**

Lors de leur entrée dans le périmètre de consolidation, les actifs et passifs identifiables des sociétés acquises sont évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel entre coût d'acquisition des titres et la quote-part de situation nette réévaluée est constaté en écart d'acquisition.

Conformément à la dérogation prévue par le Règlement CRC 99-02 et reprise par l'ANC 2020-01 en cas d'absence d'informations fiables, les écarts d'acquisition des sociétés acquises puis absorbées par Biosynex, n'avaient pas été déterminés de manière rétroactive. Les malis techniques dégagés lors de ces fusions ont été reclassés en écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les fonds et malis font l'objet de tests de dépréciation chaque année. Lorsque leur valeur d'utilité s'avère inférieure à leur valeur nette comptable, une dépréciation est constatée.

La mention OTC et PRO permet de faire les calculs d'impairment (dépréciation d'actifs). OTC signifie Over-the-counter pour les produits dits d'automédication, c'est-à-dire que l'on peut se les procurer sans ordonnance, parfois même en libre-service, et Pro comme professionnel pour les produits destinés aux professionnels de la santé.

Pour la mise en œuvre de ces tests annuels, les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie, soit aux activités Pro ou OTC. La valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie est déterminée sur la base des flux futurs actualisés.

Lorsque la valeur d'utilité se révèle inférieure à la valeur nette comptable des actifs de l'unité génératrice de trésorerie, ces actifs sont dépréciés, afin de ramener la valeur de l'unité génératrice de trésorerie à sa valeur recouvrable. La dépréciation éventuelle est affectée en priorité sur la valeur de l'écart d'acquisition.

Au 31 décembre 2021 la valeur nette comptable des unités génératrices de trésorerie s'élève à 81,7 M€ et se décompose de la manière suivante :

- OTC : 25,7 M€
- PRO : 56,0 M€

Au 31 décembre 2021, les principales hypothèses ont été les suivantes :

- Taux d'actualisation : 9,7%
- Taux de croissance à l'infini : 1,4%

Sur la base de ces tests, aucune provision n'a été enregistrée au 31 décembre 2021.

Les analyses de sensibilités sur les principaux paramètres retenus dans le cadre du test (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini) font également ressortir des valeurs recouvrables supérieures à la valeur comptable.

Analyse de sensibilité UGT OTC :

Valeur d'utilité OTC (en M€)		Taux de croissance		
		0,50%	1%	1,40%
Taux d'actualisation	9,70%	112,8	117,3	121,3
	10,00%	109,5	113,6	117,3
	10,50%	104,4	108,0	111,3

Analyse de sensibilité UGT PRO :

Valeur d'utilité PRO (en M€)		Taux de croissance		
		0,50%	1%	1,40%
Taux d'actualisation	9,70%	260,0	270,5	279,8
	10,00%	252,1	261,9	270,5
	10,50%	240,1	248,7	256,3

*Précisions :*

- L'écart d'acquisition de la société ProciseDx, acquise le 20 juillet 2020, a été déterminé par différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de situation nette retraitée à cette date, l'écart n'ayant pu être affecté sur aucun actif identifiable.
- L'écart d'acquisition de la société Avalun, acquise le 30 avril 2021, a également été déterminé par différence entre le coût d'acquisition des titres (majoré du complément de prix de 2,5 M€ cité au § 4.3.1) et la quote-part de situation nette retraitée à cette date. Biosynex dispose d'un délai d'affectation de cet écart d'acquisition, se terminant à la clôture du premier exercice ouvert après l'exercice de l'acquisition, pour procéder aux analyses et expertises nécessaires et pour affiner les estimations initiales, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

#### **4.3.4 Immobilisations incorporelles et corporelles**

##### **4.3.4.1 Immobilisations incorporelles**

Les frais de développement sont immobilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies simultanément :

- Les projets sont nettement individualisés
- Leur coût peut-être distinctement établi
- Les projets présentent à la date d'établissement des comptes de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

La nature des dépenses activées concernant les frais de recherche et développement est : matière, moyens humains et sous-traitance.

Les modalités d'amortissement sont indiquées dans le paragraphe suivant.

#### 4.3.4.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations par catégories comptables	Durée
Immobilisations incorporelles	
Frais augmentation de capital	5 ans
Frais d'acquisition de titres	5 ans
Droit d'entrée	Durée de protection
Frais de recherche	de 01 à 02 ans
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	Durée de protection
Immobilisations corporelles	
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

### 4.3.5 Contrats de location-financement

Les contrats de crédit-bail souscrits à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ont été comptabilisés à l'actif, conformément au règlement ANC 2020-01, la première application étant prospective et Biosynex ayant choisi de ne pas utiliser la possibilité d'appliquer cette méthode de manière rétrospective.

L'impact est le suivant :

Bien activés	Solde au 31/12/2020	Mouvements		Solde au 31/12/2021
		+	-	
Valeurs des biens	-	1 494 040		1 494 040
Amortissement des biens	-	- 434 865		- 434 865
<b>Valeur nette des biens</b>	-	<b>1 059 176</b>	-	<b>1 059 176</b>
Endettement	-	1 494 040	- 452 669	1 041 371

L'impact des contrats de crédit-bail, non enregistrés dans les comptes consolidés, est le suivant au 31 décembre 2021 :

Bien non activés :	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
Valeurs des biens	1 835 630	1 245 890
Amortissement des biens	- 1 286 383	- 545 772
<b>Valeur nette des biens</b>	<b>907 122</b>	<b>700 118</b>
Endettement	673 294	642 298

#### Pour information :

Charges de loyers dans les comptes	395 417	261 453
Charges financières	10 597	4 389

### 4.3.6 Immobilisations financières

Les autres immobilisations financières figurant dans les comptes au 31 décembre 2021 sont constituées principalement de dépôts et cautionnements et du fonds de garantie du factor.

### 4.3.7 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production selon la méthode suivante :

Méthode dite du cout moyen unitaire pondéré "CMUP" qui est égal au rapport entre les coûts d'acquisition ou de production et les quantités acquises ou produites (art 321-22. Al.2 du PCG).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes de production ainsi que la main d'œuvre de production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

Les stocks sont dépréciés à 0%, 50%, 75% ou 100% en fonction de leur durée de rotation.

Les stocks approchant la date de d'expirations sont dépréciés à 0%, 50%, 70% ou 100% selon le nombre de jours restants par rapport à la durée de vie moyenne.

#### **4.3.8 Créances et dettes**

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation pour créances douteuses est enregistrée lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

Les dépréciations sont estimées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

Lorsque la créance est cédée à un établissement bancaire dans le cadre d'un contrat d'affacturage, celle-ci est déconsolidée pour refléter la nature juridique de la cession.

Montant des créances cédées au 31/12/2021 : 14 790 190 €.

#### **4.3.9 Prise en compte des impôts différés**

Conformément aux prescriptions du CRC n°99-02 modifié par l'ANC 2020-01, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- de reports déficitaires selon la possibilité d'imputer les déficits reportables pour les bénéfices futurs.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Les positions d'impôts différés actives et passives sont compensées par entité fiscale.

Le taux d'impôt différé retenu à la clôture est celui applicable à compter de 2022, soit 25%.

#### **4.3.10 Intégration fiscale**

Néant.

#### **4.3.11 Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges ont été constituées conformément au règlement du CRC 00-06 relatif aux passifs et résultent d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

#### **4.3.12 Subvention d'investissement**

Les subventions d'investissements sont classées dans les capitaux propres, conformément aux prescriptions du règlement ANC 2020-01.

### **4.3.13 Engagements de retraite et prestations assimilées**

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ en retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite, non couvert par une assurance, n'est pas comptabilisé dans les comptes consolidés.

Les engagements hors bilan au 31 décembre 2021 sont mentionnés dans la partie sur les engagements. Ce montant représente la valeur de la dette actuarielle.

### **4.3.14 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant**

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

### **4.3.15 Résultats par action**

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

### **4.3.16 Résultats dilués par action**

Le résultat dilué par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère ajusté des effets dilutifs des instruments financiers convertibles, en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est de 10,01 €.

Il n'y a plus de BSAR à fin décembre 2021.

## **4.4 Changements comptables**

Le passage du référentiel CRC 99-02 au référentiel ANC 2020-01 a eu les impacts suivants :

- La présentation du bilan a été modifiée et fait désormais apparaître les écarts d'acquisition à l'intérieur du poste « Immobilisations incorporelles », ainsi que la rubrique « Titres mis en équivalence »;
- Le compte de résultat met à présent en évidence le résultat d'exploitation avant et après dotation aux amortissements et dépréciations du goodwill
- Seuls les contrats de crédits baux et assimilés souscrits à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ont fait l'objet d'une inscription à l'actif du bilan et en dette financière (impact de +18 K€ sur les capitaux propres et sur le compte de résultat au 31/12/2021).

## **4.5 Variations de périmètre**

La société Avalun est entrée dans le périmètre de consolidation le 30 avril 2021. Son intégration dans la consolidation par intégration globale a conduit à dégager un écart d'acquisition de 14 315 547 € correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres (13 839 489 € dont complément de prix de 2,5 M€ évoqué au § 4.3.1) et la quote-part de capitaux propres retraités détenus à la date d'acquisition (- 476 059 €).

## **4.6 Changements de méthodes de consolidation**

Néant



#### 4.7 Ecart d'acquisition

La valeur brute des écarts d'acquisitions se décompose comme suit au 31 décembre 2021 :

FONDS DE COMMERCE / MALIS	Date d'acquisition	OTC	PRO
CLIENTELE BSD			752 000
FONDS DECTRA 2014 ET AVANT		705 029	
MALI TUP HECOMED	01/11/2015	232 035	
MALI FUSION ALL DIAG	31/12/2015		8 234 263
MALI FUSION MAGNIEN	30/06/2016	1 173 943	
FONDS DUMOUBE + FRAIS	01/07/2016		3 402 110
RACHAT CARTES ET FONDS	31/12/2016	168 911	
MALI FUSION DECTRA	31/12/2016	8 275 636	
MALI FUSION SR2B + FRAIS	10/08/2017	-	173 901
RACHAT CARTES	31/12/2018	25 672	
FONDS VISIOMED + FRAIS	31/12/2019	4 566 570	
RACHAT CARTES	31/12/2019	261 250	
ECART D'ACQUISITION PROCISEDX	17/07/2020		1 540 112
RACHAT CARTES	31/12/2020	144 957	
GOODWILL AVALUN	30/04/2021		14 315 547
FONDS ENALEES + FRAIS	29/12/2021		2 620 310
RACHAT CARTES	31/12/2021	28 000	
DIVERS		3 294	
		<b>15 585 298</b>	<b>31 038 243</b>
		<b>TOTAL BRUT OTC+PRO</b>	<b>46 623 541</b>
		<b>DEPRECIATION</b>	<b>- 383 730</b>
		<b>TOTAL NET OTC+PRO</b>	<b>46 239 811</b>

La dépréciation concerne principalement l'écart d'acquisition sur la clientèle BSD (212 500 €), sans changement depuis 2019.

## 4.8 Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	01/01/2021	Augmentation	Diminution	Entrée de périmètre	31/12/2021
Frais de recherche & développement	1 561 294	1 544 563	2 783 927	3 071 605	3 393 536
Frais de développement	347 935	192 264	-	-	540 199
<b>Frais de recherche</b>	<b>1 909 229</b>	<b>1 736 827</b>	<b>2 783 927</b>	<b>3 071 605</b>	<b>3 933 735</b>
Concession & droits sim. Brevets	284 560	52 760	-	2 407	339 727
Brevets	209 166	-	-	-	209 166
Marques et dessins	770	-	-	-	770
Droit d'entrée louage brevet	135 000	-	-	-	135 000
Marques déposées	1 092 316	-	-	-	1 092 316
Licence CEA	-	45 000	-	471 429	516 429
Logiciels	-	-	5 352	-	5 352
<b>Concession, brevets, marques...</b>	<b>1 721 812</b>	<b>97 760</b>	<b>5 352</b>	<b>473 836</b>	<b>2 288 055</b>
Immo incorp en cours	-	-	287 640	287 640	0
<b>Autres immobilisation incorp</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>287 640</b>	<b>287 640</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 631 041</b>	<b>1 834 587</b>	<b>3 076 919</b>	<b>3 833 082</b>	<b>6 221 791</b>

### Amortissements & provisions

	01/01/2021	Augmentation	Diminution	Entrée de périmètre	31/12/2021
Frais de recherche & développement	1 070 738	1 706 519	3 301 814	-	524 558
Frais de développement	205 882	62 058	-	-	267 940
<b>Frais de recherche</b>	<b>1 276 619</b>	<b>1 768 577</b>	<b>3 301 814</b>	<b>-</b>	<b>256 618</b>
Concession & droits sim. Brevets	230 371	53 641	-	-	284 011
Brevets	207 894	9 949	-	-	217 842
Marques et dessins	-	-	-	-	-
Droit d'entrée louage brevet	-	-	-	-	-
Marques déposées	-	-	-	-	-
Licence CEA	-	88 178	-	-	88 178
Logiciels	-	-	5 352	-	5 352
<b>Concession, brevets, marques...</b>	<b>438 265</b>	<b>151 768</b>	<b>5 352</b>	<b>-</b>	<b>584 680</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 714 884</b>	<b>1 920 345</b>	<b>3 307 167</b>	<b>-</b>	<b>328 062</b>

## 4.9 Immobilisations corporelles

### Valeurs brutes

	01/01/2021	Augmentation	Diminution	Transfert	Entrée de périmètre	31/12/2021
Installations à caractère spécifique	9 037	-	-	-	-	9 037
Matériel industriel	1 420 671	560 995	73 502	-	502 014	2 410 178
Agencements et aménagements	727 860	64 339	78 745	-	34 304	747 759
<b>Installations techniques</b>	<b>2 157 569</b>	<b>625 334</b>	<b>152 247</b>	<b>-</b>	<b>536 318</b>	<b>3 166 974</b>
Installations générales, agencement...	617 365	1 864 815	13 834	64 720	-	2 533 066
Matériel de transport	24 413	-	-	-	-	24 413
Matériel de bureau et informatique	216 139	302 903	89 426	76 902	80 815	587 334
Mobilier	38 060	12 620	-	-	8 118	58 798
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>895 977</b>	<b>2 180 338</b>	<b>103 260</b>	<b>141 622</b>	<b>88 933</b>	<b>3 203 610</b>
Avances et acomptes	1 020 477	1 553 087	-	746 771	-	1 826 792
<b>Immobilisations en cours</b>	<b>1 020 477</b>	<b>1 553 087</b>	<b>-</b>	<b>746 771</b>	<b>-</b>	<b>1 826 792</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 074 022</b>	<b>4 358 759</b>	<b>255 507</b>	<b>605 149</b>	<b>625 252</b>	<b>8 197 377</b>

### Amortissements & Provisions

	01/01/2021	Augmentation	Diminution	Transfert	Entrée de périmètre	31/12/2021
Installations à caractère spécifique	9 037	-	-	-	-	9 037
Matériel industriel	911 096	269 971	70 422	-	377 414	1 488 059
Agencements et aménagements	437 900	80 935	80 472	-	12 023	450 386
<b>Installations techniques</b>	<b>1 358 033</b>	<b>350 906</b>	<b>150 894</b>	<b>-</b>	<b>389 437</b>	<b>1 947 482</b>
Installations générales, agencement...	199 722	532 256	-	-	-	731 977
Matériel de transport	24 413	-	-	-	-	24 413
Matériel de bureau et informatique	103 247	100 714	88 510	-	70 510	185 962
Mobilier	29 758	5 122	109	-	8 251	43 021
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>357 140</b>	<b>638 092</b>	<b>88 619</b>	<b>-</b>	<b>78 761</b>	<b>985 373</b>
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
<b>Immobilisations en cours</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 715 173</b>	<b>988 997</b>	<b>239 513</b>	<b>-</b>	<b>468 198</b>	<b>2 932 855</b>

#### 4.10 Immobilisations financières

	01/01/2021	Augmentation	Diminution	Impact non cash	Entrée de périmètre	31/12/2021
Autres participations (Valeur brute)	3 451 758	-	21 107	-	-	3 430 651
Dépréciation	- 3 451 727	-	21 107	-	-	- 3 430 620
<b>Autres participations (Valeur nette)</b>	<b>31</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>31</b>
Créances rattachées à des participations	174 478	6 891 647	-	-	-	7 062 877
Titres immobilisés		3 284 756				3 284 756
Dépôt et cautionnement	2 841 662	2 773 013	- 3 246 259	-	54 356	2 422 773
<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>3 016 140</b>	<b>12 949 416</b>	<b>- 3 246 259</b>	<b>-</b>	<b>54 356</b>	<b>12 770 405</b>
<b>Total</b>	<b>3 016 171</b>	<b>12 949 416</b>	<b>- 3 246 259</b>	<b>-</b>	<b>54 356</b>	<b>12 770 436</b>

Les autres participations correspondent aux titres Biosynex GmbH, société en cours de liquidation et qui n'est pas intégrée dans le périmètre de consolidation.

Les titres immobilisés correspondent aux titres Theradiag. Biosynex a acquis 18,82% des titres de cette société au cours de l'exercice, pour un montant de 3,3 M€.

#### 4.11 Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence correspondent à la quote-part des capitaux propres retraités de ProciseDx au 31 décembre 2021. Cette quote-part étant négative au 31 décembre 2021, la valeur des titres mis en équivalence a été reclassée en provisions pour risques et charges.

#### 4.12 Stocks

	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Provision	Net	Net
Stock MP, fournitures et autres appro.	15 203 980	-	15 203 980	8 771 144
Stocks produits finis et intermédiaires	3 344 329	- 460 624	2 883 705	9 381 898
Stock de marchandises	16 007 069	- 2 942 632	13 064 437	14 395 000
<b>Total des stocks</b>	<b>34 555 378</b>	<b>- 3 403 256</b>	<b>31 152 122</b>	<b>32 548 042</b>

#### 4.13 Clients et comptes rattachés

	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Provision	Net	Net
Clients et comptes rattachés	25 755 498	- 488 550	25 266 948	11 487 583
<b>Total des clients et comptes rattachés</b>	<b>25 755 498</b>	<b>- 488 550</b>	<b>25 266 948</b>	<b>11 487 583</b>

Les créances clients et comptes rattachés ont toutes une échéance de moins d'un an.

#### 4.14 Autres créances, disponibilités et comptes de régularisation

	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Provision	Net	
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	2 270 440	-	2 270 440	1 822 991
Fournisseurs débiteurs (RRR et autres avoirs)	77 708	-	77 708	32 796
Créances sur personnel	7 067	-	7 067	-
Organismes sociaux - Produits à recevoir	31 523	-	31 523	6 181
Subvention à recevoir	630 193	-	630 193	96 689
Impôt sur les bénéfices	277 923	-	277 923	-
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 808 159	-	2 808 159	2 527 896
Autres créances	2 028 739	-	2 028 739	769 327
Charges constatées d'avance	1 054 517	-	1 054 517	387 939
Ecarts de conversion	219 976	-	219 976	135 302
<b>Autres créances et comptes de régularisation</b>	<b>9 406 245</b>	<b>-</b>	<b>9 406 245</b>	<b>5 779 122</b>
<b>Impôts différés actif</b>	<b>918 335</b>	<b>-</b>	<b>918 335</b>	<b>877 911</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>132 032 357</b>	<b>-</b>	<b>132 032 357</b>	<b>36 836 155</b>
<b>Total autres créances et comptes de régularisation</b>	<b>142 356 936</b>	<b>-</b>	<b>142 356 936</b>	<b>43 493 188</b>

Les autres créances ont toutes une échéance de moins d'un an.

#### 4.15 Impôts différés

Les impôts différés s'analysent de la façon suivante :

	31/12/2020	Incidence résultat	Autres	31/12/2021
Elimination des marges en stocks	250 868	- 136 324		114 544
Annulation des frais d'établissement	21 684	106 467		128 151
Organic	47 533	43 074		90 607
Participation	494 540	32 035		526 575
Ecart de conversion passif	45 415	13 043		58 458
Autre écart de conversion	17 871	- 17 871		-
<b>TOTAL IMPOTS DIFFERES ACTIF</b>	<b>877 911</b>	<b>40 424</b>	<b>-</b>	<b>918 335</b>

	31/12/2020	Incidence résultat	Autres	31/12/2021
Retraitement de crédit-bail	-	4 451		4 451
Annulation dépréciation actions propres	-	562 596		562 596
<b>TOTAL IMPOTS DIFFERES PASSIF</b>	<b>-</b>	<b>567 047</b>	<b>-</b>	<b>567 047</b>

Au 31 décembre 2021, le groupe Biosynex dégage un impôt différé actif net de 351,3 K€.

#### 4.16 Variation des Capitaux propres

	Capital	Primes	Réserve légale	Report à nouveau	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecarts de conversion	Total Capitaux propres
31/12/2019	913 545	27 714 799	91 355	2 894	703 688	1 098 040		30 524 321
Variation de capital Biosynex SA	1 853	183 517						185 370
Affectation résultat				642	1 097 398	- 1 098 040		0
Résultat période						31 369 825		31 369 825
Variation Ecart de conversion							- 40 875	- 40 875
Reclassement					4 250 510			4 250 510
31/12/2020	915 398	27 898 316	91 355	3 536	6 051 596	31 369 825	- 40 875	66 289 151
Variation de capital Biosynex SA	198 136	19 375 505						19 573 640
Affectation résultat			185	26 823 309	2 610 727	- 31 369 825		- 1 935 604
Résultat période						104 004 451		104 004 451
Variation Ecart de conversion							- 195 867	- 195 867
Reclassement					- 19 930 552			- 19 930 552
31/12/2021	1 113 534	47 273 821	91 540	26 826 845	- 11 268 229	104 004 451	- 236 742	167 805 220

Le capital social et les primes évoluent de la façon suivante :

- une augmentation de capital réservée a été exercée le 2 février 2021 pour un montant de 88 235,20 €, assortie d'une prime d'émission de 14 911 748,80 € ;
- une augmentation de capital réservée a été exercée le 4 mai 2021 pour un montant de 4 449,30 € assortie d'une prime d'émission de 908 547,06 €,
- une augmentation de capital a été exercée le 20 octobre 2021 pour l'attribution d'AGA pour un montant de 69 540 € prélevée sur les réserves
- 8 259 576 BSAR ont été exercés en 2021, ce qui a conduit à une augmentation de capital de 359 112 actions de 0,10 €, soit 35 911,20 €, assortie d'une prime d'émission de 9,90 € par action, soit 3 555 208,80 €.

Au 31 décembre 2021, le capital social de la société mère est de 1.113.534,20 € et se compose de 11.135.342 actions d'une valeur nominale de 0,10 €.

Les actions auto-détenues ont été annulées et reclassées en réserves consolidées pour un montant de 20 082 002 €.

L'écart de conversion de -195 867 € correspond à l'écart entre la conversion de la quote-part de résultat mis en équivalence de la filiale ProciseDx en cours moyen, -2 678 685 €, qui figure dans une ligne spécifique du compte de résultat, et la conversion de ce résultat en cours de clôture, -2 874 552 € compris dans les capitaux propres du bilan.

Il a été versé la somme de 1 935 604 € au titre des dividendes conformément à la décision de l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2021.

#### 4.17 Provisions pour risques et charges

Provision pour risques et charges

	31/12/2020	Entrée de périmètre	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2021
Provision pour risque de change	133 317		86 678			219 995
Provision pour litiges sociaux	196 000		86 000	166 000		116 000
Provision pour litiges commerciaux	40 226		1 100 000	-		1 140 226
Impact de la mise en équivalence négative					830 237	830 237
Autres provisions pour risques	-		631 845			631 845
<b>Total des provisions pour risques et charges</b>	<b>369 543</b>		<b>1 904 523</b>	<b>166 000</b>		<b>2 938 303</b>

Les autres provisions pour risques correspondent à une avance consentie à Biosynex GmbH et dépréciée à 100% compte tenu de la liquidation en cours de la société.

#### 4.18 Emprunts et dettes financières

	31/12/2020	Entrée en périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Emprunts auprès des établissements de crédit	15 717 723	2 566 796	23 205 271	- 7 421 532	34 068 258
Autres dettes financières - Coface	-	147 500			147 500
Dettes financières sur crédit-bail	-		1 494 040	- 452 669	1 041 371
Concours bancaires	52 207	442	53 856	- 52 649	53 856
<b>Total emprunts et dettes auprès des établissements de crédits</b>	<b>15 769 930</b>	<b>2 714 738</b>	<b>24 753 167</b>	<b>- 7 926 850</b>	<b>35 310 985</b>

#### 4.19 Echéancier des emprunts et dettes financières

	31/12/2021	<1an	de 1 à 5 ans	> 5ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	34 068 258	5 452 068	20 580 720	8 043 429
Autres dettes financières - Coface	147 500	147 500		
Dettes financières sur crédit-bail	1 041 371	497 981	543 390	
Concours bancaires	53 856	53 856	-	
<b>Total emprunts et dettes auprès des établissements de crédits</b>	<b>35 310 985</b>	<b>6 151 405</b>	<b>21 124 110</b>	<b>8 043 429</b>
	31/12/2020	<1an	de 1 à 5 ans	> 5ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	15 717 723	5 963 971	7 738 695	2 015 057
Concours bancaires	52 207	52 207	-	
<b>Total emprunts et dettes auprès des établissements de crédits</b>	<b>15 769 930</b>	<b>6 016 178</b>	<b>7 738 695</b>	<b>2 015 057</b>

#### 4.20 Fournisseurs

	31/12/2021	< 1 an
Dettes fournisseurs	18 728 681	18 728 681
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>18 728 681</b>	<b>18 728 681</b>

#### 4.21 Autres dettes et comptes de régularisation

	31/12/2021	< 1 an	31/12/2020	< 1 an
Dettes sociales	4 832 438	4 832 438	4 612 926	4 612 926
Avance s/subvention	6 393	6 393	66 521	66 521
Taxes sur chiffre d'affaires	1 882 504	1 882 504	1 020 437	1 020 437
Impôts différés passif	567 048	567 048	-	-
Etat impôts sur les bénéfices	19 814 822	19 814 822	13 651 073	13 651 073
Autres impôts	924 785	924 785	1 007 747	1 007 747
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>28 027 990</b>	<b>28 027 990</b>	<b>20 358 703</b>	<b>20 358 703</b>
Clients créditeurs et RRR	7 473 619	7 473 619	2 645 310	2 645 310
Dettes sur immobilisations	900 000	900 000		
Autres dettes	3 324 529	3 324 529	19 058	19 058
Ecart de conversion	750 905	750 905	449 299	449 299
Produits constatés d'avance	1 930 878	1 930 878	-	-
<b>Autres dettes</b>	<b>14 379 931</b>	<b>14 379 931</b>	<b>3 113 667</b>	<b>3 113 667</b>
<b>Total autres dettes et comptes de régularisation</b>	<b>42 407 921</b>	<b>42 407 921</b>	<b>23 472 371</b>	<b>23 472 371</b>

#### 4.22 Engagements hors bilan

##### Engagements de retraite

Au 31 décembre 2021, Biosynex a calculé les indemnités de départ en retraite qui devront être versées à l'avenir aux salariés, en application de la recommandation ANC n° 2013-02.

Cet engagement représente un montant de 269 776 € partiellement couvert par un fonds déposé auprès du CIC de 26 386 € sous forme d'assurance externalisée.

Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite sont les suivantes :

- Indemnité calculée en fonction de la convention collective nationale Pharmacie, Parapharmacie, Produits vétérinaires : fabrication et commerce

- Conditions : départ volontaire
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Droits accumulés avec projection salariale : progression de 2%
- Taux de charges sociales : 42%
- Rotation : 7% jusqu'à 49 ans et 0% à partir de 50 ans
- Table de mortalité : TF 00-02
- Taux d'actualisation retenu : 0,9%

## Autres engagements hors bilan

Engagements donnés	Montant
Lignes du contrat syndiqué non tirées	100 000 000
Effets escomptés non échus	
Engagement auprès du factor	12 034 527
Avals et cautions	
Engagements de crédit-bail mobilier	641 241
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions	
Autres engagements donnés :	
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la BPALC pour la somme de 1.000.000€ à l'origine	467 812
Nantissement des titres AVALUN au profit de BPALC, Caisse d'Epargne, CIC, KOLB, CL et Banque Postale	11 368 239
Nantissement Pari Passu sur le fonds de commerce 1er rang au profit de BPALC et CIC pour la somme de 6.000.000€ à l'origine	4 770 362
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la SOCIETE GENERALE pour la somme de 1.500.000€ à l'origine	1 219 050
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la CAISSE D EPARGNE pour la somme de 1.000.000€ à l'origine	654 822
<b>TOTAL</b>	<b>131 156 053</b>
Dont concernant	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	18 480 285
Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties	
Cautions solidaires d'ALA Financière sur emprunt La Banque Postale de 500 000 €	376 721
Autres engagements reçus :	
Garantie Fonds National Prêt pour l'Innovation sur emprunt Bpifrance de 1 500 000 €	450 000
Garantie Fonds Européen d'Investissement (FEI) sur emprunt Bpifrance de 1 500 000 €	750 000
Garantie Bpifrance Financement sur emprunt Bpifrance de 3 000 000 €	1 350 000
Garantie OSEO / BPI sur emprunt La Banque Postale de 500 000 €	235 004
Garantie de la BPI sur emprunt CIC de 2 500 000€ sur 7 ans 30% de 2 500 000€	750 000
<b>TOTAL</b>	<b>3 911 725</b>
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	376 721
Dont engagements assortis de sûretés réelles	
Engagements réciproques	Montant
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>

## Contrat d'affacturage

Depuis 2017, la société a signé un contrat d'affacturage avec CIC Est avec une convention de mandat d'encaissement et recouvrement pour le compte de CMC-CIC-Factor sur les créances transférées par voie de cession de créances selon un mécanisme de transmission de fichier appelé « cession de balance ».

Au 31 décembre 2021, le montant cédé et reclassé en diminution du poste client ressort à 14 790 190 euros. Le détail des postes impactés au 31 décembre 2021 est le suivant :

Classement	N° de compte	Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Actif immobilisé	275001	Fonds de garantie Factor	1 608 412,60	2 578 301,14
Actif clients	411002	Affacturage	- 14 790 190,00	- 30 769 210,45
Actif clients	467001	CCV - Factor	-	- 8 825,72
Actifs clients	467007	REB - Factor	1 147 250,78	705 815,38
<b>TOTAL ENGAGEMENT FACTOR</b>			<b>- 12 034 526,62</b>	<b>- 27 493 919,65</b>

## Autres engagements reçus

Achat à terme de devises : 2 M\$ avec pour contrevaieur 1,7 M€ selon le tableau ci-dessous

Banques	Montants \$	Valeur €
BNP	\$1 000 000,00	819 672,13 €
BP	\$1 000 000,00	852 660,30 €
CIC	\$0,00	0,00 €
MONEX	\$0,00	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>\$2 000 000,00</b>	<b>1 672 332,43 €</b>

### 4.23 Informations sectorielles et géographiques

Le Groupe Biosynex opère dans le domaine du diagnostic tant en France qu'à l'international. Les produits peuvent être scindés en 2 catégories :

- Les produits grand public (OTC)
- Les produits professionnels (PRO)

Le tableau ci-dessous analyse la répartition du chiffre d'affaires entre ces 2 activités en France et à l'export, en distinguant la part Covid.

		CA 2020	CA 2020 dont ventes COVID	CA 2021	CA 2021 dont ventes COVID
EXPORT	Grand public	6,6	1,6	15,4	12,6
	Professionnels	37,6	31,1	173,6	168,8
Total EXPORT		44,1	32,7	189,0	181,4
FRANCE	Grand public	71,3	49,9	100,9	78,0
	Professionnels	38,5	26,9	92,8	82,8
Total FRANCE		109,8	76,8	193,7	160,8
TOTAL	Grand public	77,9	51,5	116,3	90,6
	Professionnels	76,0	58,0	266,4	251,6
<b>TOTAL</b>		<b>154,0</b>	<b>109,5</b>	<b>382,7</b>	<b>342,2</b>

### 4.24 Charges de personnel et effectif

L'effectif employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit :

EFFECTIF 31/12/2021	Ouvriers Employés	Techniciens et agents de maîtrise	Ingénieurs et cadres	Apprentis	VRP	TOTAL
	92	46	118	11	4	271



#### 4.25 Résultat financier

	31/12/2021	31/12/2020
Escomptes obtenus	427 208	123 756
Autres produits financiers	57 888	1 066
Différences positives de change	-	
Reprise s/prov valeurs de placements	-	64 725
Reprise s/prov financières	21 107	3 689
<b>Total des produits financiers</b>	<b>506 203</b>	<b>193 235</b>
Dotation prov. risques et charges	86 678	133 317
Dotation prov. dépréciations	-	
Intérêts sur emprunts et dettes assimilées	331 700	212 064
Intérêts bancaires	15 023	12 254
Escomptes accordés	45 808	67 241
Autres charges financiers	18 747	61 644
<b>Total des charges financières</b>	<b>497 956</b>	<b>486 520</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>8 247</b>	<b>- 293 285</b>

#### 4.26 Résultat exceptionnel

	31/12/2021	31/12/2020
Autres prod. except. s/opération de gestion	91 275	48 019
Produits sur exercices antérieurs	16 329	
Produits cession des éléments d'actif cédés	40 847	44 759
Produits exceptionnels divers	-	4 981
Quote part subvention	305 712	-
Reprise sur prov risques et charges	246 000	45 000
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>700 163</b>	<b>142 759</b>
Pénalités sur marchés	39 882	3 789
Pénalités amendes fiscales	425	15 582
Créances devenues irrécouvrables	14 413	-
Rappel d'impôts	247	-
Autres charges exceptionnelles	842 386	503 874
Charges sur exercices antérieurs	-	408 969
Valeur comptable des éléments cédés	71 713	45 453
Charges exceptionnelles diverses	86 916	
Dotation prov exceptionnelles	686 000	236 226
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>1 741 982</b>	<b>1 213 893</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>- 1 041 819</b>	<b>- 1 071 134</b>

Les dotations aux provisions exceptionnelles concernent des litiges salariés et des litiges commerciaux. Les reprises de provisions exceptionnelles concernent les provisions pour litiges salariés (Cf § 4.16).

Autres charges exceptionnelles dont :

- Frais fournisseurs (destructions, avances perdues, ...) :	11 225 €
- RH (litiges + solde opca...)	57 486 €

#### 4.27 Charges d'impôt et preuve d'impôt

31/12/2021

	Base	IS
Résultat net des sociétés intégrées	106 683 136	
Impôts exigibles	33 069 339	
Impôts différés	504 225	
Crédits d'impôts / carry-back	- 636 213	
Résultat consolidé avant impôt et IS théorique	139 620 487	- 36 999 429
Différence taux d'imposition Suisse		4 629 543
Différences permanentes BSF		- 175 216
Contribution sociale 3,3%		- 555 331
CIR		636 213
Différence taux IS / ID		- 92 147
IDA sur déficit Avalun non activé		- 441 947
Annulation amortissement de FDC Suisse		53 779
Divers		7 184
<b>Impôts comptabilisés</b>		<b>- 32 937 351</b>
Impôts comptabilisés		- 32 937 351

Le taux d'impôt applicable à la société est le taux en vigueur en France, soit 26,5%, majoré de la contribution sociale sur l'IS au taux de 3,3%, au 31 décembre 2021. Le taux d'IS diminue pour atteindre 25% à compter de 2022, taux qui a été repris pour calculer les impôts différés au 31 décembre 2021.

Le taux marginal d'impôt appliqué au résultat alloué à la filiale Biosynex Swiss est de 13,1%. Le différentiel par rapport au résultat total de la filiale suisse, correspondant à « établissement stable » et imposé en France au taux en vigueur.

#### 4.28 Transactions avec les parties liées

Les opérations conclues avec des parties liées au cours de l'exercice ont toutes été réalisées à des conditions normales de marché.

#### 4.29 Evénements postérieurs à la clôture

##### Augmentation de capital

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital postérieure à la clôture, ni d'exercice de BSAR, étant donné que le programme est désormais terminé.

##### Conflit russo-ukrainien

La survenance du conflit russo-ukrainien en février 2022 est à ce jour sans impact sur les opérations du Groupe.

## **Prises de participation et de contrôle**

Postérieurement à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2021, BIOSYNEX a continué d'acquérir des actions de la société THERADIAG. A la date du présent rapport, BIOSYNEX détient 25,07% du capital social de THERADIAG.

Postérieurement à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2021, BIOSYNEX a pris une participation de 5,54% dans la société NOVACYT.

## **Renouvellement des mandats de Président Directeur Général de Monsieur Larry Abensur et de Directeur Général Délégué de Monsieur Thierry Paper**

Selon délibération du Conseil d'administration en date du 24 mars 2022, après avoir constaté que :

- les mandats de Président du conseil d'administration Directeur Général de la Société de Monsieur Larry ABENSUR arrivent à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale du 9 mai 2022 ;
- le mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Thierry Paper arrive à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale du 9 mai 2022,

le Conseil d'administration a décidé :

- de renouveler les mandats de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de Monsieur Larry Abensur, sous réserve du renouvellement de son mandat d'administrateur par l'Assemblée générale du 9 mai 2022, pour la durée de son mandat d'administrateur qui prendra fin au cours de l'année 2028 ; et
- de renouveler le mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Thierry Paper, sous réserve du renouvellement de son mandat d'administrateur par l'Assemblée générale du 9 mai 2022, pour la durée de son mandat d'administrateur qui prendra fin au cours de l'année 2028.

## **Rachat d'actions**

Le Conseil d'administration, lors de cette même réunion du 24 mars 2022, a pris acte du rachat par Biosynex de 915.062 actions auto-détenues pour un montant total de 21.769.348,82 euros entre le 19 avril 2021 et le 22 février 2022.

Les Assemblées générales mixtes en date des 8 juin 2020 et du 10 mai 2021 avaient autorisé le Conseil d'administration à procéder à des rachats d'actions de Biosynex, à chaque fois dans la limite de 10% du capital et 4.500.000 €.

Après discussions, le Conseil d'administration a mis à l'ordre du jour de l'Assemblée générale mixte du 9 mai 2022 la réduction du capital social pour un montant maximum de 915.062 actions auto-détenues afin de répondre à l'obligation faite à la Société au titre de l'article L.22-10-65 du Code de commerce.

## 5.1 Bilan

## Bilan au 31/12/2021

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif immobilisé</b>						
Frais d'établissement	1 693 241	1 180 638	512 604	77 444	435 160	
Recherche et développement	2 075 870	987 356	1 088 514	632 610	455 904	
Concessions, brevets, droits similaires	1 774 572	501 854	1 272 718	1 283 547	- 10 829	
Fonds commercial	30 764 588	383 730	30 380 858	27 732 548	2 648 310	
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 612 695	1 503 539	1 109 156	787 575	321 581	
Autres immobilisations corporelles	1 656 198	516 081	1 140 117	538 837	601 280	
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes	1 826 792		1 826 792	1 020 477	806 315	
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres participations	21 771 981	3 430 620	18 341 361	4 501 873	13 839 488	
Créances rattachées à des participations	7 062 877		7 062 877	171 230	6 891 647	
Autres titres immobilisés	23 366 758	2 250 385	21 116 373		21 116 373	
Prêts						
Autres immobilisations financières	2 357 309		2 357 309	2 835 799	- 478 490	
<b>TOTAL (I)</b>	<b>96 962 880</b>	<b>10 754 202</b>	<b>86 208 678</b>	<b>39 581 940</b>	<b>46 626 738</b>	
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements	5 893 406		5 893 406	4 004 943	1 888 463	
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis	1 845 347	211 569	1 633 778	1 798 962	- 165 184	
Marchandises	13 209 510	2 941 829	10 267 681	13 255 488	-2 987 807	
Avances et acomptes versés sur commandes	1 566 664		1 566 664	1 748 524	- 181 860	
Clients et comptes rattachés	23 859 283	469 572	23 389 711	16 283 521	7 106 190	
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	5 233		5 233		5 233	
. Organismes sociaux	27 063		27 063	6 181	20 882	
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 057 479		1 057 479	1 460 526	- 403 047	
. Autres	3 482 351		3 482 351	902 061	2 580 290	
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	65 044 054		65 044 054	31 081 708	33 962 346	
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Charges constatées d'avance	989 126		989 126	387 939	601 187	
<b>TOTAL (II)</b>	<b>116 979 519</b>	<b>3 622 970</b>	<b>113 356 548</b>	<b>70 929 853</b>	<b>42 426 695</b>	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)	219 990		219 990	133 317	86 673	
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>214 162 389</b>	<b>14 377 172</b>	<b>199 785 217</b>	<b>110 645 110</b>	<b>89 140 107</b>	

## 5.2 Bilan (suite)

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)</b>	<b>Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)</b>	<b>Variation</b>
<b>Capitaux Propres</b>			
Capital social ou individuel (dont versé ⇒)	1 113 534	915 399	198 135
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	47 273 820	27 898 316	19 375 504
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	91 540	91 355	185
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	1 585 460	1 655 000	- 69 540
Report à nouveau	26 826 846	3 537	26 823 309
Résultat de l'exercice	54 942 045	28 759 098	26 182 947
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>131 833 245</b>	<b>59 322 704</b>	<b>72 510 541</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées	585 000	585 000	
<b>TOTAL (II)</b>	<b>585 000</b>	<b>585 000</b>	
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques	1 608 066	369 543	1 238 523
Provisions pour charges			
<b>TOTAL (III)</b>	<b>1 608 066</b>	<b>369 543</b>	<b>1 238 523</b>
<b>Emprunts et dettes</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
· Emprunts	31 801 980	15 721 186	16 080 794
· Découverts, concours bancaires	17 710	23 427	- 5 717
Emprunts et dettes financières diverses			
· Divers			
· Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 182 474	14 431 569	-2 249 095
Dettes fiscales et sociales			
· Personnel	3 244 977	2 962 377	282 600
· Organismes sociaux	1 381 457	1 650 549	- 269 092
· Etat, impôts sur les bénéfices	7 241 993	10 744 053	-3 502 060
· Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 190 950	957 322	233 628
· Etat, obligations cautionnées			
· Autres impôts, taxes et assimilés	753 774	1 074 268	- 320 494
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	7 036 711	2 640 916	4 395 795
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance	673 049		673 049
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>65 525 076</b>	<b>50 205 666</b>	<b>15 319 410</b>
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)	233 830	162 197	71 633
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>199 785 217</b>	<b>110 645 110</b>	<b>89 140 107</b>

## 5.3 Compte de résultat

	Exercice clos le <b>31/12/2021</b> (12 mois)			Exercice précédent <b>31/12/2020</b> (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	152 830 451	21 825 920	174 656 371	109 829 172	64 827 199	59,03
Production vendue biens	40 078 705	3 985 462	44 064 167	13 685 649	30 378 518	221,97
Production vendue services	708 826	17 871 393	18 580 219	5 595 643	12 984 576	232,05
<b>Chiffres d'affaires Nets</b>	<b>193 617 981</b>	<b>43 682 775</b>	<b>237 300 756</b>	<b>129 110 465</b>	<b>108 190 291</b>	<b>83,80</b>
Production stockée			-74 821	639 427	- 714 248	-111,70
Production immobilisée			525 069	302 055	223 014	73,83
Subventions d'exploitation			435 825	161 667	274 158	169,58
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			1 186 021	756 028	429 993	56,88
Autres produits			1 040 240	189 162	851 078	449,92
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>240 413 089</b>	<b>131 158 803</b>	<b>109 254 286</b>	<b>83,30</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			113 098 204	66 548 423	46 549 781	69,95
Variation de stock (marchandises)			903 210	-8 660 180	9 563 390	110,43
Achats de matières premières et autres approvisionnements			10 959 936	8 572 703	2 387 233	27,85
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			-1 936 934	-2 643 860	706 926	26,74
Autres achats et charges externes			25 815 897	13 614 989	12 200 908	89,61
Impôts, taxes et versements assimilés			1 662 492	1 778 877	- 116 385	-6,54
Salaires et traitements			9 673 437	8 814 793	858 644	9,74
Charges sociales			4 542 700	3 998 114	544 586	13,62
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 246 188	708 394	537 794	75,92
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			3 315 918	1 099 862	2 216 056	201,48
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			494 953	638 752	- 143 799	-22,51
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>169 776 002</b>	<b>94 470 869</b>	<b>75 305 133</b>	<b>79,71</b>
<b>RESULTAT EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>70 637 088</b>	<b>36 687 934</b>	<b>33 949 154</b>	<b>92,53</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations			7 613 944		7 613 944	N/S
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			333 307	121 860	211 447	173,52
Reprises sur provisions et transferts de charges			21 107	68 414	- 47 307	-69,15
Différences positives de change				20 704	- 20 704	-100
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				5 920 284	-5 920 284	-100
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>7 968 358</b>	<b>6 131 262</b>	<b>1 837 096</b>	<b>29,96</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			2 337 063	133 317	2 203 746	N/S
Intérêts et charges assimilées			357 730	352 075	5 655	1,61
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>2 694 793</b>	<b>485 392</b>	<b>2 209 401</b>	<b>455,18</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>5 273 565</b>	<b>5 645 870</b>	<b>- 372 305</b>	<b>-6,59</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>75 910 653</b>	<b>42 333 804</b>	<b>33 576 849</b>	<b>79,31</b>

## Compte de Résultat (suite)

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	103 320	50 374	52 946	105,11
Produits exceptionnels sur opérations en capital	346 558	46 953	299 606	638,10
Reprises sur provisions et transferts de charges	166 000	-45 000	121 000	268,89
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>615 879</b>	<b>142 327</b>	<b>473 552</b>	<b>332,72</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	213 450	925 088	- 711 638	-76,93
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	158 630	45 453	113 177	249,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 317 845	236 226	1 081 619	457,87
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>1 689 925</b>	<b>1 206 767</b>	<b>483 158</b>	<b>40,04</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-1 074 046</b>	<b>-1 064 440</b>	<b>- 9 606</b>	<b>0,90</b>
Participation des salariés (IX)	2 106 305	1 766 213	340 092	19,26
Impôts sur les bénéfices (X)	17 788 257	10 744 053	7 044 204	65,56
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>248 997 326</b>	<b>137 432 392</b>	<b>111 564 934</b>	<b>81,18</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)</b>	<b>194 055 281</b>	<b>108 673 294</b>	<b>85 381 987</b>	<b>78,67</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>54 942 045</b>	<b>28 759 098</b>	<b>26 182 947</b>	<b>91,04</b>
Dont Crédit-bail mobilier	686 640	269 489	417 151	154,79
Dont Crédit-bail immobilier				

### PREAMBULE

L'exercice social clos le 31 décembre 2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31 décembre 2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 199 785 217 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 54 942 045 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 24 mars 2022 par les dirigeants.

La société Biosynex est depuis le 21 mars 2011 une société cotée sur un système multilatéral de négociation, Euronext Growth- Paris.

### 5.4 Faits caractéristiques de l'exercice

En 2021, BIOSYNEX a réalisé un chiffre d'affaires de 237,3 M€, en très forte hausse par rapport à l'exercice précédent (129,1 M€). L'activité a bénéficié en 2021 de la contribution significative des ventes de produits de prévention et de dépistage liées à la pandémie de la Covid-19 pour environ 89%. En dehors des tests Covid, les ventes diminuent de 40% sachant qu'en 2020 la société avait également enregistré des ventes massives de Thermoflash (pour 24,3 M€) et de masques (5,3 M€) qui étaient liées à la pandémie. En dehors de ces 2 produits dont les ventes ont fortement chuté, l'évolution des produits autres que test Covid diminuent de 11% (-4,9 M€).

Biosynex France a acquis 100% de la société Avalun le 30 avril 2021 pour un montant de 11,4 M€ majoré d'un complément de prix de 2,5 M€ dus sous réserve de la réalisation au plus tard le 31 décembre 2023,

d'un chiffre d'affaires annuel de 5 M€, soit une valeur d'acquisition totale de 13,8 M€. L'évaluation des titres ayant été déterminées sur la base d'un business plan incluant cette hypothèse pour 2023, le complément de prix de 2,5 M a été comptabilisé dès 2021. Avalun a été créée en 2013 dans le cadre d'un essaimage du CEA Leti. Cette société a développé un automate de diagnostic in vitro portable et connectée permettant la réalisation en quelques minutes de tests biologiques sur des échantillons de faible volume (Labpad). Basée à Grenoble au sein du Bâtiment de Hautes Technologies (BHT, site du CEA) où se situe également son site de production robotisé, AVALUN est certifiée ISO 13485 et produit l'ensemble de ses produits en France.

Biosynex France a acquis en novembre 2021, 18,82% des actions de la société THERADIAG.

## **5.5 Événements postérieurs à la clôture**

### **Augmentation de capital**

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital postérieure à la clôture, ni d'exercice de BSAR, étant donné que le programme est désormais terminé.

### **Conflit russo-ukrainien**

La survenance du conflit russo-ukrainien en février 2022 est à ce jour sans impact sur les opérations du Groupe.

### **Prises de participations et de contrôle**

Postérieurement à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2021, BIOSYNEX a continué d'acquérir des actions de la société THERADIAG. A la date du présent rapport, BIOSYNEX détient 25,07% du capital social de THERADIAG.

Postérieurement à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2021, BIOSYNEX a pris une participation de 5,54% dans la société NOVACYT.

### **Renouvellement des mandats de Président Directeur Général de Monsieur Larry Abensur et de Directeur Général Délégué de Monsieur Thierry Paper**

Selon délibération du Conseil d'administration en date du 24 mars 2022, après avoir constaté que :

- les mandats de Président du conseil d'administration Directeur Général de la Société de Monsieur Larry ABENSUR arrivent à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale du 9 mai 2022 ;
- le mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Thierry Paper arrive à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale du 9 mai 2022,

le Conseil d'administration a décidé :

- de renouveler les mandats de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de Monsieur Larry Abensur, sous réserve du renouvellement de son mandat d'administrateur par l'Assemblée générale du 9 mai 2022, pour la durée de son mandat d'administrateur qui prendra fin au cours de l'année 2028 ; et
- de renouveler le mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Thierry Paper, sous réserve du renouvellement de son mandat d'administrateur par l'Assemblée générale du 9 mai 2022, pour la durée de son mandat d'administrateur qui prendra fin au cours de l'année 2028.

Le Conseil d'administration, lors de cette même réunion a pris acte du rachat par Biosynex de 915.062 actions auto-détenues pour un montant total de 21.769.348,82 euros entre le 19 avril 2021 et le 22 février 2022.



Les Assemblées générales mixtes en date des 8 juin 2020 et du 10 mai 2021 avaient autorisé le Conseil d'administration à procéder à des rachats d'actions de Biosynex, à chaque fois dans la limite de 10% du capital et 4.500.000 €.

Après discussions, le Conseil d'administration a mis à l'ordre du jour de l'Assemblée générale mixte du 9 mai 2022 la réduction du capital social pour un montant maximum de 915.062 actions auto-détenues afin de répondre à l'obligation faite à la Société au titre de l'article L.22-10-65 du Code de commerce.

## 5.6 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels au 31 décembre 2021 sont établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28-2) et avec le règlement ANC N°2015-06 modifiant le règlement ANC N° 2014-3 relatif au Plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices, et
- conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après.

### 5.6.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les **frais d'établissement** comprennent les frais d'augmentation de capital, ils sont amortis sur une durée de 5 années.

Les **frais de développement** sont immobilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies simultanément

- Les projets sont nettement individualisés
- Leur coût peut-être distinctement établi
- Les projets présentent à la date d'établissement des comptes de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

La nature des dépenses activées concernant les frais de recherche et développement est : matière, moyens humains et sous-traitance.

Les **frais d'acquisition des titres de participation** font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 années le cas échéant.

Les **immobilisations corporelles** sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Les méthodes retenues ont été les suivantes :

Immobilisations par catégories comptables	Durée
Immobilisations incorporelles	
Frais augmentation de capital	5 ans
Frais d'acquisition de titres	5 ans
Droit d'entrée	Durée de protection
Frais de recherche	de 01 à 02 ans
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	Durée de protection
Immobilisations corporelles	
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Le **fonds commercial** n'est pas amorti. Depuis le 1er janvier 2016, il fait l'objet de tests de dépréciation chaque année. Lorsque sa valeur d'utilité s'avère inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Le poste comprend les malis techniques de fusions qui représentent l'écart négatif entre l'actif reçu et la valeur comptable de la participation pour la part reclassée en fonds commercial.

La mention OTC et PRO permet de faire les calculs d'impairment (dépréciation d'actifs). OTC signifie Over-the-counter pour les produits dits d'automédication, c'est-à-dire que l'on peut se les procurer sans ordonnance, parfois même en libre-service, et Pro comme professionnel pour les produits destinés aux professionnels de la santé.

FONDS DE COMMERCE / MALIS	Date d'acquisition	OTC	PRO
CLIENTELE BSD			752 000
FONDS DECTRA 2014 ET AVANT		705 029	
MALI TUP HECOMED	01/11/2015	232 035	
MALI FUSION ALL DIAG	31/12/2015		8 234 263
MALI FUSION MAGNIEN	30/06/2016	1 173 943	
FONDS DUMOUCHE + FRAIS	01/07/2016		3 402 110
RACHAT CARTES ET FONDS	31/12/2016	168 911	
MALI FUSION DECTRA	31/12/2016	8 275 636	
MALI FUSION SR2B + FRAIS	10/08/2017	-	173 901
RACHAT CARTES	31/12/2018	25 672	
FONDS VISIOMED + FRAIS	31/12/2019	4 566 570	
RACHAT CARTES	31/12/2019	261 250	
RACHAT CARTES	31/12/2020	144 957	
FONDS ENALEES + FRAIS	29/12/2021		2 620 310
RACHAT CARTES	31/12/2021	28 000	
		15 582 004	15 182 584
		<b>TOTAL BRUT OTC+PRO</b>	<b>30 764 588</b>
		<b>DEPRECIATION</b>	<b>- 381 121</b>
		<b>TOTAL NET OTC+PRO</b>	<b>30 383 467</b>

Pour la mise en œuvre de ces tests annuels, les fonds commerciaux sont affectés aux unités génératrices de trésorerie, soit aux activités Pro ou OTC. La valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie est déterminée sur la base des flux futurs actualisés.

Lorsque la valeur d'utilité se révèle inférieure à la valeur nette comptable des actifs de l'unité génératrice de trésorerie, ces actifs sont dépréciés, afin de ramener la valeur de l'unité génératrice de trésorerie à sa valeur recouvrable. La dépréciation éventuelle est affectée en priorité sur la valeur du fonds commercial.

Au 31 décembre la valeur nette comptable des unités génératrices de trésorerie s'élève à 65,9 M€ et se décompose de la manière suivante :

- OTC : 25,7 M€
- PRO : 40,2 M€

Au 31 décembre 2021, les principales hypothèses ont été les suivantes :

Taux d'actualisation : 9,7%

Taux de croissance à l'infini : 1,4%

Sur la base de ces tests, aucune provision n'a été enregistrée au 31 décembre 2021.

Analyse de sensibilité UGT OTC :

Valeur d'utilité OTC (en M€)		Taux de croissance		
		0,50%	1%	1,40%
Taux d'actualisation	9,70%	112,8	117,3	121,3
	10,00%	109,5	113,6	117,3
	10,50%	104,4	108,0	111,3

Analyse de sensibilité UGT PRO :

Valeur d'utilité PRO (en M€)		Taux de croissance		
		0,50%	1%	1,40%
Taux d'actualisation	9,70%	260,0	270,5	279,8
	10,00%	252,1	261,9	270,5
	10,50%	240,1	248,7	256,3

## 5.6.2 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

## 5.6.3 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production selon la méthode suivante :

Méthode dite du cout moyen unitaire pondéré "CMUP" qui est égal au rapport entre les coûts d'acquisition ou de production et les quantités acquises ou produites (art. 321-22. al.2 PCG).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes de production ainsi que de la main d'œuvre de production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Les stocks sont dépréciés à 0%, 50%, 75% ou 100% en fonction de leur durée de rotation.

Les stocks approchant la date de d'expiration sont dépréciés à 0%, 50%, 70% ou 100% selon le nombre de jours restants par rapport à la durée de vie moyenne.

#### **5.6.4 Créances**

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances douteuses est enregistrée lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

Les dépréciations sont estimées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

Lorsque la créance est cédée à un établissement bancaire dans le cadre d'un contrat d'affacturage, celle-ci est décomptabilisée pour refléter la nature juridique de la cession.

#### **5.6.5 Opérations libellées en monnaies étrangères**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan aux postes « écarts de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité ou partiellement suivant les modalités suivantes : Les comptes de trésorerie en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont convertis au cours en vigueur à cette date. Les gains ou pertes de change résultant de cette conversion sont enregistrés en résultat.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le classement des écarts de change sur dettes et créances commerciales est en résultat d'exploitation et non plus en financier, et ceci suivant le PCG selon règlement ANC n°2015-05 applicable.

#### **5.6.6 Provisions**

Des provisions sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont constituées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Elles comprennent notamment les indemnités estimées par l'entreprise et ses conseils, au titre des litiges, contentieux et actions de réclamation par des tiers.

### 5.6.7 Indemnités de départ à la retraite

Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation mais d'une mention en engagements hors bilan.

Au 31 décembre 2021, Biosynex a calculé les indemnités de départ en retraite qui devront être versées à l'avenir aux salariés, en application de la recommandation ANC n° 2013-02.

Cet engagement représente un montant de 269 776 € partiellement couvert par un fonds déposé auprès du CIC de 26 386 € sous forme d'assurance externalisée.

Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite sont les suivantes :

- Indemnité calculée en fonction de la convention collective nationale Pharmacie, Parapharmacie, Produits vétérinaires : fabrication et commerce
- Conditions : départ volontaire
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Droits accumulés avec projection salariale : progression de 2%
- Taux de charges sociales : 42%
- Rotation : 7% jusqu'à 49 ans, 0% à partir de 50 ans
- Table de mortalité : TF 00-02
- Taux d'actualisation retenu : 0,9%

### 5.6.8 Notion de résultat courant et exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant sont repris dans le résultat courant.

Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise sont comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

Un détail des charges et produits exceptionnels est donné en note de bas de tableau.

### 5.6.9 Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## 5.7 Autres informations

### 5.7.1 Honoraires des Commissaires aux comptes

En application du décret n°2008-1487 du 30 Décembre 2008, le montant total des honoraires des Commissaires aux comptes facturés au titre du contrôle légal des comptes, figurant au compte de résultat s'élève à 108 522 €.

Honoraires des Commissaires aux Comptes :

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	104 822
- Honoraires facturés au titre des attestations et autres rapports	3 700
TOTAL	108 522

## 5.7.2 Immobilisations

### Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement	3 002 471		1 608 248
Autres immobilisations incorporelles	29 838 090		2 701 070
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	2 145 561		619 381
Autres installations, agencements, aménagements	617 365		435 495
Matériel de transport	24 413		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	254 199		379 805
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes	1 020 477		3 128 145
<b>TOTAL</b>	<b>4 062 015</b>		<b>4 562 826</b>
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	8 124 830		20 731 135
Autres titres immobilisés			23 366 758
Prêts et autres immobilisations financières	2 835 799		491 399
<b>TOTAL</b>	<b>10 960 628</b>		<b>44 589 292</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>47 863 203</b>		<b>53 461 436</b>

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Rév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement		841 608	3 769 111	
Autres immobilisations incorporelles			32 539 159	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels		152 247	2 612 695	
Autres installations, agencements, aménagements		13 834	1 039 026	
Matériel de transport			24 413	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		41 245	592 759	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes		2 321 829	1 826 792	
<b>TOTAL</b>		<b>2 529 155</b>	<b>6 095 685</b>	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations		21 107	28 834 858	
Autres titres immobilisés			23 366 758	
Prêts et autres immobilisations financières		969 889	2 357 309	
<b>TOTAL</b>		<b>990 996</b>	<b>54 558 925</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>4 361 759</b>	<b>96 962 880</b>	

## 5.7.3 Amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	2 292 417	708 722	833 144	2 167 994
Autres immobilisations incorporelles	438 265	63 589		501 854
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 357 988	273 888	128 335	1 503 539
Installations générales, agencements divers	199 722	97 518	127	297 112
Matériel de transport	24 413			24 413
Matériel de bureau, informatique, mobilier	133 005	102 472	40 921	194 556
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL</b>	<b>1 715 125</b>	<b>473 877</b>	<b>169 383</b>	<b>2 019 620</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 445 807</b>	<b>1 246 188</b>	<b>1 002 527</b>	<b>4 689 467</b>



	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche	708 722				
Autres immobilisations incorporelles	63 589				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	273 888				
Installations générales, agencements divers	97 518				
<del>Matériel de transport</del>					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	102 472				
Emballages récupérables et divers					
<b>TOTAL</b>	<b>473 877</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 246 188</b>				

## 5.7.4 Provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL Provisions réglementées</b>				
Pour litiges				
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change	133 317	86 678		219 995
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions	236 226	1 317 845	166 000	1 388 071
<b>TOTAL Provisions</b>	<b>369 543</b>	<b>1 404 523</b>	<b>166 000</b>	<b>1 608 066</b>
Sur immobilisations incorporelles	383 730			383 730
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation	3 451 727		211 07	3 430 620
Sur autres immobilisations financières *		2 250 385		2 250 385
Sur stocks et en-cours	929 969	3 153 398	929 969	3 153 398
Sur comptes clients	319 096	162 520	12 044	469 572
Autres dépréciations				
<b>TOTAL Dépréciations</b>	<b>5 084 522</b>	<b>5 566 303</b>	<b>963 120</b>	<b>9 687 705</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 454 065</b>	<b>6 970 826</b>	<b>1 129 120</b>	<b>11 295 771</b>
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		3 315 918	942 013	
- financières		2 337 063	21 107	
- exceptionnelles		1 317 845	166 000	

\* La dotation sur autres immobilisations financières correspond à la provision sur les actions propres



## 5.7.5 Etat des créances

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	7 062 877		7 062 877
Prêts			
Autres immobilisations financières	2 357 309		2 357 309
Clients douteux ou litigieux	515 163	515 163	
Autres créances clients	38 134 311	38 134 311	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	5 233	5 233	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	27 063	27 063	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	1 057 479	1 057 479	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	330 196	330 196	
- Divers			
Groupe et associés	1 295 352	1 295 352	
Débiteurs divers	1 856 803	1 856 803	
Charges constatées d'avance	989 126	989 126	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>53 630 912</b>	<b>44 210 727</b>	<b>9 420 185</b>
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

## 5.7.6 Etat des Dettes

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	17 710	17 710		
- plus d'un an	31 801 980	4 533 567	19 381 764	7 886 649
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	12 182 474	12 182 474		
Personnel et comptes rattachés	3 244 977	3 244 977		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 381 457	1 381 457		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	7 241 993	7 241 993		
- T.V.A	1 190 950	1 190 950		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	753 774	753 774		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	21 826 902	21 826 902		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	673 049	673 049		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>80 315 266</b>	<b>53 046 853</b>	<b>19 381 764</b>	<b>7 886 649</b>

Nouveaux emprunts souscrits au cours de l'exercice 2021 :

- Banque Populaire : 1 000 000 €
  - Banque Postale : 1 100 000 €
  - CIC : 1 100 000 €
  - Banque Populaire : 1 500 000 €
  - BPI France : 1 500 000 €
  - BPI France : 3 000 000 €
  - BPI France : 5 000 000 €
  - Caisse d'épargne crédit Syndiqué : 9 000 000 €
- 23 200 000 €

L'intégralité des emprunts PGE a été remboursée début 2021.

## 5.7.7 Frais d'établissement

(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)

	Valeurs nettes	Taux d'Amortissement
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital	512 604	20%
<b>TOTAL</b>	<b>512 604</b>	<b>20%</b>

## 5.7.8 Frais de recherche appliquée et de développement

(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)

Désignation	Valeurs brutes	Amortissement	Valeurs nettes	Durée d'amortissement
R & D (durée exprimée en mois)	1 535 671	719 416	816 255	24 mois
Autres frais de développement	540 199	267 940	272 259	60 mois
<b>Total</b>	<b>2 075 870</b>	<b>987 356</b>	<b>1 088 514</b>	

## 5.7.9 Fonds commercial

(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)

Éléments constitutifs du fonds commercial	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Montant des dépréciations
Achat clientèle internationale à Biosynex GmbH	502 000			137 500
Achat clientèle domestique à Biosynex GmbH	250 000			75 000
Achat clientèle Biosynex GmbH	48 000			
Mali technique de fusion ALL DIAG			8 234 263	
Mali technique de fusion MAGNIEN			1 173 943	
Fonds de commerce FUMOUIZE	3 200 000			
Droits enregistrements FDC FUMOUIZE	155 310			
G & Associés - frais acq. FUMOUIZE	46 800			
Mali technique fusion DECTRA PHARM			8 275 636	
Fonds apportés suite fusion DECTRA PHARM			804 695	
Fonds divers			21 245	
Mali technique TUP HECOMED			232 035	
Mali fusion SR2B			158 901	
Frais acquisition SR2B	15 000			
Achat clientèle Agence MBG	12 172			
Achat clientèle MOURET	13 500			
Achat clientèle NEIGE	16 000			
Achat clientèle BRIOS V.	10 000			
Achat clientèle BRZOZKA	3 250			
Achat clientèle BRIOS J-C	30 000			
Achat clientèle RAVIER	28 000			
Achat clientèle POISSON	60 000			
Achat clientèle SYMBIOSE	36 000			
Achat clientèle ETC	10 000			
Achat clientèle MULTIPHARM	68 000			
Tellus - frais acq. VISIOMED	8 450			
Droits enregistrement FDC VISIOMED	208 120			
Fonds de commerce VISIOMED	4 350 000			
Achat clientèle BRIOS V.	17 000			
Achat clientèle BRIOS JC.	52 000			
Achat clientèle ALPHADEL	59 000			
Achat clientèle AGENCE BK	12 500			
Achat clientèle VIDIS	4 457			
Fonds de commerce ENALEES	2 500 000			
Droits enregistrements FDC ENALEES	120 310			
Achat clientèle BILLAUD	6 500			
Achat clientèle HENDRYCKS	6 500			
Achat clientèle SCHUEREMANS	15 000			
<b>TOTAL</b>	<b>11 863 869</b>	<b>0</b>	<b>18 900 718</b>	<b>212 500</b>

## 5.7.10 Détail des produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	N	N-1
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		
<b>Créances rattachées à des participations</b>		
267800 - Sur créances rattachées à des participations		
268800 - Sur créances rattachés à des sociétés en participation		
<b>Sous total</b>		
<b>Autres titres immobilisés</b>		
276800 - Sur autres créances immobilisées		
276820 - Sur titres immobilisés (droits de créance)		
<b>Sous total</b>		
<b>Prêts</b>		
276840 - Sur prêts		
<b>Sous total</b>		
<b>Autres immobilisations financières</b>		
276850 - Sur dépôts et cautionnements		
276880 - Sur créances diverses		
<b>Sous total</b>		
<b>CREANCES</b>		
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>		
418100 - Clients - Factures à établir	134 369	5 629 438
418800 - Clients - Intérêts courus		
<b>Sous total</b>	134 369	5 629 438
<b>Autres créances (dont avoirs à recevoir)</b>		
409800 - Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus	77 708	32 796
428700 - Sur personnel		
438700 - Sur organismes sociaux	8 649	6 181
448700 - Sur état		
455800 - Sur Associés, comptes courants		
458800 - Sur Associés, opérations faites en commun et en GIE		25 347
468700 - Sur débiteurs et créditeurs divers		
<b>Sous total</b>	86 357	64 324
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>		
508800 - Sur obligations, bons et valeurs assimilées		
<b>Sous total</b>		
<b>DISPONIBILITES</b>		
518800 - Sur banque		
<b>Sous total</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	220 726	5 693 762

### 5.7.11 Détail des charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	N	N-1
<b>Emprunts obligataires convertibles</b> 168810 – Sur emprunts obligataires convertibles		
<b>Sous total</b>		
<b>Autres emprunts obligataires</b> <b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b> 168830 - Sur autres emprunts obligatoires 168840 - Sur emprunts auprès des établissements de crédit 518100 - Sur banque 519800 - Sur concours bancaires courants	7 959 17 710	3 464
<b>Sous total</b>	25 669	3 464
<b>Emprunts et dettes financières divers</b> 168850 - Sur dépôts et cautionnements reçus 168860 - Sur participation des salariés aux résultats 168870 - Sur emprunts et dettes assortis de conditions particulières 168880 - Sur autres emprunts et dettes assimilées 178800 - Sur dettes rattachés à des participations 455800 - Sur Associés, comptes courants 458800 - Sur Associés, opérations faites en commun et en GIE		
<b>Sous total</b>		
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b> 408100 - Sur fournisseurs - factures non parvenues 408400 - Sur fournisseurs d'immobilisations 408800 - Sur fournisseurs - Intérêts courus	3 259 529	1 776 083
<b>Sous total</b>	3 259 529	1 776 083
<b>Dettes fiscales et sociales</b> 428000 - Sur personnel - Charges à payer et produits à recevoir 428200 - Sur dettes provisionnées pour congés à payer 428400 - Sur dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats 428600 - Sur autres charges à payer 438000 - Sur organismes sociaux - Charges à payer et produits à recevoir 438200 - Sur charges sociales sur congés à payer 438600 - Sur autres charges à payer 448000 - Sur état- Charges à payer et produits à recevoir 448200 - Sur charges fiscales sur congés à payer 448600 - Sur charges à payer	562 620 2 106 305 554 581 222 970 641 041 715 412	552 378 1 767 390 629 472 218 800 549 278 969 174
<b>Sous total</b>	4 802 929	4 686 492
<b>Autres dettes (dont avoirs à établir)</b> 419800 - Sur rabais, remises, ristournes à accorder et autres avoirs à établir 468600 - Sur débiteurs et créditeurs divers	3 635 602	495 426
<b>Sous total</b>	3 635 602	495 426
<b>TOTAL GENERAL</b>	11 723 729	6 961 465

### 5.7.12 Détail des charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	989 126	673 049
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	989 126	673 049

### 5.7.13 Détail des charges et produits financiers

	N	N-1
Escomptes obtenus	275 468	121 860
Revenus des titres de participations	7 613 944	
Produits financiers divers	57 839	5 940 987
Reprise prov dépréciation VMP	-	68 415
Reprise prov immos financières	21 107	-
<b>Total produits financiers</b>	<b>7 968 358</b>	<b>6 131 262</b>
Intérêts sur emprunts	282 311	212 064
Intérêts bancaires	11 999	11 623
Intérêts sur créances et cc	-	631
Escomptes accordés	45 526	66 691
Autres charges financières	17 893	61 065
Dotation prov risques et charges financières	86 678	133 317
Dotation prov immos financières	2 250 385	-
<b>Total charges financières</b>	<b>2 694 793</b>	<b>485 392</b>
<b>TOTAL RESULTAT FINANCIER</b>	<b>5 273 565</b>	<b>5 645 870</b>

### 5.7.14 Détail des charges et produits exceptionnels

#### Charges exceptionnelles

	N	N-1
<b>Sur opérations de gestion</b>		
671100 - Pénalités sur marchés (et débits payés sur achats et ventes)	34 439	3 789
671200 - Pénalités, amendes fiscales et pénales	425	15 582
671400 - Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	14 414	
671800 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion (A)	164 173	496 747
672000 - Charges sur exercices antérieurs (en cours d'exercice seulement)		408 969
<b>Sous total</b>	<b>213 451</b>	<b>925 088</b>
<b>Sur opérations en capital</b>		
675100 - Immobilisations incorporelles	29 571	
675200 - Immobilisations corporelles	42 143	45 453
<b>Sous total</b>	<b>71 714</b>	<b>45 453</b>
<b>Sur opérations exceptionnelles</b>		
678800 - Charges exceptionnelles diverses	86 916	
<b>Reprises sur provisions, transfert de charges</b>		
687500 - Dotations aux provisions exceptionnelles	1 317 845	236 226
687600 - Dotations aux dépréciations exceptionnelles		
<b>Sous total</b>	<b>1 404 761</b>	<b>236 226</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 689 926</b>	<b>1 206 767</b>

(A) Comprend :

- Frais fournisseurs (destructions, avances perdues, ...) : 11 225 €

- RH (litiges + solde opca...)	57 486 €
- Abandon R&D :	95 462 €

(B) Comprend :	
- Litiges commerciaux :	600 000 €
- Litiges salariés :	86 000 €
- Avance Biosynex GmbH :	631 845 €

## Produits exceptionnels

	N	N-1
<b>Sur opérations de gestion</b>		
771800 – Autres produits exceptionnels	86 991	
772000 - Produits sur exercices antérieurs (en cours d'exercice seulement)	16 329	2 355
<b>Sous total</b>	<b>103 320</b>	<b>2 355</b>
<b>Sur opérations en capital</b>		
775100 - Immobilisations incorporelles		
775200 - Immobilisations corporelles	40 847	44 759
777000 – Quote part des subventions investissements	305 712	
778800 - Produits exceptionnels divers		2 194
<b>Sous total</b>	<b>346 559</b>	<b>46 953</b>
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>		
787500 - Reprises sur provisions exceptionnelles	166 000	45 000
<b>Sous total</b>	<b>166 000</b>	<b>45 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>615 879</b>	<b>94 308</b>

### 5.7.15 Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	9 153 985	0,10€
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	1 981 357	0,10€
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	11 135 342	0,10€

## 5.7.16 Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	174 656 371
Ventes de produits finis	44 064 167
Prestations de services	18 580 219
<b>TOTAL</b>	<b>237 300 756</b>
Répartition par marché géographique	Montant
France	193 617 981
Etranger	43 682 775
<b>TOTAL</b>	<b>237 300 756</b>

## 5.7.17 Crédit-bail mobilier

	Installations, matériel et outillages
Valeur d'origine	2 649 880
Amortissements :	
- Cumuls exercices antérieurs	495 432
- Dotations de l'exercice	448 723
<b>TOTAL</b>	<b>1 705 725</b>
Redevances payées :	
- Cumuls exercices antérieurs	641 241
- Exercice	681 160
<b>TOTAL</b>	<b>1 322 401</b>
Redevances restant à payer :	
- à 1 an au +	614 345
- à + d'1 an et 5 au +	757 560
- à + de 5 ans	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 371 905</b>
Valeur résiduelle :	
- à - d'1 an	2 170
- à 1 an au +	
- à + d'1 an et 5 au +	20 303
- à + de 5 ans	0
<b>TOTAL</b>	<b>22 473</b>
Montant pris en charge dans l'exercice	<b>686 640</b>



## 5.7.18 Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Lignes du contrat syndiqué non tirées	100 000 000
Effets escomptés non échus	
Engagement auprès du factor	12 034 527
Avals et cautions	
Engagements de crédit-bail mobilier	641 241
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions	
Autres engagements donnés :	
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la BPALC pour la somme de 1.000.000€ à l'origine	467 812
Nantissement des titres AVALUN au profit de BPALC, Caisse d'Épargne, CIC, KOLB, CL et Banque Postale	11 368 239
Nantissement Pari Passu sur le fonds de commerce 1er rang au profit de BPALC et CIC pour la somme de 6.000.000€ à l'origine	4 770 362
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la SOCIETE GENERALE pour la somme de 1.500.000€ à l'origine	1 219 050
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la CAISSE D'EPARGNE pour la somme de 1.000.000€ à l'origine	654 822
<b>TOTAL</b>	<b>131 156 053</b>
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	19 480 295
Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties	
Caution solidaire d'ALA Financière sur emprunt La Banque Postale de 500 000 €	376 721
Autres engagements reçus :	
Garantie Fonds National Prêt pour l'innovation sur emprunt Bpifrance de 1 500 000 €	460 000
Garantie Fonds Européen d'Investissement (FEI) sur emprunt Bpifrance de 1 500 000 €	750 000
Garantie Bpifrance Financement sur emprunt Bpifrance de 3 000 000 €	1 350 000
Garantie OSEO / BPI sur emprunt La Banque Postale de 500 000 €	235 004
Garantie de la BPI sur emprunt CIC de 2 500 000€ sur 7 ans 30% de 2 500 000€	750 000
<b>TOTAL</b>	<b>3 911 725</b>
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	376 721
Dont engagements assortis de sûretés réelles	
Engagements réciproques	Montant
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>

**Autres engagements reçus** : change à terme pour 1 M\$ avec pour contrevaletur 0,8 M€ selon le tableau ci-dessous :

Banques	Montants \$	Valeur €
BNP	\$1 000 000,00	819 672,13 €
BP	\$0,00	0,00 €
CIC	\$0,00	0,00 €
MONEX	\$0,00	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>\$1 000 000,00</b>	<b>819 672,13 €</b>

**Contrat d'affacturage** : depuis 2017, la société a signé un contrat d'affacturage avec CIC Est avec une convention de mandat d'encaissement et recouvrement pour le compte de CMC-CIC-Factor sur les créances transférées par voie de cession de créances selon un mécanisme de transmission de fichier appelé « cession de balance ». Au 31 décembre 2021, le montant cédé et reclassé en diminution du poste client ressort à 14 790 190 euros. Le détail des postes impactés au 31 décembre 2021 est le suivant :

Classement	N° de compte	Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Actif immobilisé	275001	Fonds de garantie Factor	1 608 412,60	2 578 301,14
Actif clients	411002	Affacturage	- 14 790 190,00	- 30 769 210,45
Actif clients	467001	CCV - Factor	-	8 825,72
Actifs clients	467007	REB - Factor	1 147 250,78	705 815,38
<b>TOTAL ENGAGEMENT FACTOR</b>			<b>- 12 034 526,62</b>	<b>- 27 493 919,65</b>

## 5.7.19 Dettes garanties par des suretés réelles

(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)

	Montant garanti
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la BPALC pour la somme de 1.000.000€ à l'origine	467 812
Nantissement Pari Passu sur le fonds de commerce 1er rang au profit de BPALC et CIC pour la somme de 6.000.000€ à l'origine.	4 770 362
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la SOCIETE GENERALE pour la somme de 1.500.000€ à l'origine	1 219 050
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la CAISSE D EPARGNE pour la somme de 1.000.000€ à l'origine	654 822
Nantissement des titres AVALUN au profit de BPALC, Caisse d'Epargne, CIC, KOLB, CL et Banque Postale	11 368 239
<b>TOTAL</b>	<b>18 480 286</b>

## 5.7.20 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)

Accroissements de la dette future d'impôts	Montant Base
<b>ACCROISSEMENTS</b> Provisions règlementées : - Amortissements dérogatoires - Provision pour hausse de prix - Provision pour fluctuation des cours  Autres :	
<b>TOTAL</b>	
Allègements de la dette future d'impôts	
<b>ALLEGEMENTS</b> Provisions non déductibles l'année de comptabilisation : Participation des salariés Organic Ecart de conversion passif  Autres :	2 106 305 362 431 233 830
<b>TOTAL</b>	<b>2 702 566 €</b>
Nature des différences temporaires	
Autres  Déficits reportables Moins-values à long terme	

## 5.7.21 Rémunération des dirigeants

(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)

REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES	Montant
- des organes d'administration (jetons de présence)	29.000 €
- des organes de direction	
- des organes de surveillance	
<b>TOTAL</b>	<b>29.000 €</b>

Aucune information n'est communiquée sur la rémunération de la Direction dans la mesure où cela reviendrait à donner une information individuelle.

## 5.7.22 Effectif moyen

	Personnel salariés N	Personnel salariés N-1
Effectifs	228	200
<b>TOTAL</b>	<b>228</b>	<b>200</b>

Commentaires : Cet effectif comprend les apprentis, au nombre de 9.

## 5.7.23 Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
<b>A – Renseignements détaillés concernant les filiales &amp; participations</b>										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
Avalun	141 670 €		100%	11 368 239 €	11 368 239 €	1 295 352 €	0	751 K€	- 2 771 K€	0
Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
Theradiag	13 249 409 €		18,82% *	3 284 756 €	3 284 756 €	0	0	11 125 K€	-767 K€	0
- Filiales non reprises en A: Etrangères										
Biosynex GMBH **	31 000 €	NC	100%	3 430 620 €	- €	631 845 €	0	N/A	N/A	0
Biosynex Swiss	100 000 CHF	1 350 KCHF	100%	100 000 CHF	100 000 CHF	1 239 590 CHF (1 100 000€)	0	270 959 KCHF (250 653 K€)	63 628 KCHF (58 860 K€)	8 000 KCHF (7 613 K€)
Procise	10 115 140 \$	- 6 250 474 \$	37,17%	5 000 000 \$	5 000 000 \$	8 000 000 \$	0	1 188 K\$	-12 163 K\$	0

(\*) au 24 mars 2022, le pourcentage de détention est 25,07 %

(\*\*) Biosynex GMBH est en cours de liquidation

## 5.7.24 Variation des capitaux propres

	<b>Montant</b>
Capitaux propres N-1 après résultat et avant AGO	59 322 704
- Distributions	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	59 322 704
Variations du capital social	-
Variations des primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	-
Variations des subventions d'investissement et des provisions réglementées	-
Variations des autres postes	-
Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	59 322 704
Variations du capital social	198 136
Variations du compte de l'exploitant	-
Variations des primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	19 375 505
Variations des écarts de réévaluation	-
Variations des réserves légales, statutaires, contractuelles et autres	- 69 355
Variations des réserves réglementées	-
Variations du report à nouveau	26 823 309
Variations des subventions d'investissement et des provisions réglementées	-
- Affectation du résultat N-1 en capitaux propres (hors distribution)	- 28 759 098
Variation en cours d'exercice	17 568 497
Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant résultat	76 891 201
Résultat de l'exercice	54 942 045
Capitaux propres à la clôture de l'exercice après résultat et avant assemblée annuelle	131 833 245

Le capital social est composé de 11 135 342 actions d'un nominal de 0,10 Euros, dont 3 660 103 actions bénéficient d'un droit de vote double.

### 5.7.25 Détail des capitaux propres au 31/12/2021 :

BIOSYNEX SA Libellé	EXERCICE	EXERCICE
	2021	2020
Capital	1 113 534,20	915 399
Prime d'émission	27 820 816,81	12 000 521
Prime de fusion	15 610 458,28	15 610 458
Boni de fusion	103 820,00	103 820
Bons de souscription d'actions	3 738 725,10	183 516
Réserve légale	91 540,00	91 355
Autres réserves	1 585 460,00	1 655 000
Report Nouveau (Créditeur)	26 826 845,74	3 537
Report Nouveau (Débiteur)	-	-
Résultat	54 942 044,75	28 759 098
Amortissement dérogatoire	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>131 833 245</b>	<b>59 322 704</b>

### 5.7.26 Parties liées

Conventions conclues avec des parties liées au cours de l'exercice écoulé :

#### Avec ProciseDx

-Deux conventions ont été conclues le 17 mars 2021 avec ProciseDx, pour l'émission au profit de BIOSYNEX de *convertible promissory notes* (instruments de dettes convertibles en actions) pour un montant de 4,000,000 USD assorties d'un intérêt au taux annuel de 8%, remboursable en totalité (intérêt inclus) à l'issue d'un délai de 24 mois, soit le 17 mars 2023 (Date de Maturité):

- Un *Note Purchase Agreement* ; et
- Un Convertible Promissory Note Agreement.

Le Conseil d'administration a autorisé à posteriori ces deux conventions lors de sa séance du 24 mars 2022.

-Deux conventions ont été conclues le 22 novembre 2021 avec ProciseDx, pour l'émission au profit de BIOSYNEX de *convertible promissory notes* (instruments de dettes convertibles en actions) pour un montant de 4,000,000 USD assorties d'un intérêt au taux annuel de 8%, remboursable en totalité (intérêt inclus) à l'issue d'un délai de 12 mois et 275 jours, soit le 17 mars 2023 (Date de Maturité):

- Un *Note Purchase Agreement* ; et
- Un Convertible Promissory Note Agreement.

Le Conseil d'administration a autorisé à posteriori ces deux conventions lors de sa séance du 24 mars 2022.

#### Avec les sociétés ALA Financière, AJT Financière et AXODEV

Le Conseil d'administration du 22 février 2021 a autorisé, préalablement Biosynex à racheter les ProciseDx, détenues par les sociétés ALA Financière, AJT Financière et AXODEV dans les proportions suivantes :

- 1.000.000 actions d'ALA FINANCIERE moyennant un prix de 442.500 euros.
- 600.000 actions d'AJT FINANCIERE moyennant un prix de 265.500 euros.
- 400.000 actions d'AXODEV moyennant un prix de 177.000 euros

Ces opérations n'ont pas été réalisées et l'autorisation n'a jamais été mise en œuvre. Lors de sa réunion en date du 24 mars 2022, le Conseil d'administration a pris acte que cette autorisation n'avait pas vocation à être mise en œuvre.

#### **Avec la société ALA Financière**

Un avenant n°5 à la convention d'honoraires de prestations de services du 1er janvier 2009 a été conclu le 17 décembre 2021 entre BIOSYNEX et la société ALA FINANCIERE, détenue par Monsieur Larry Abensur, Président Directeur Général de BIOSYNEX, pour le versement d'un complément d'honoraires de 100.000 € HT au titre de l'exercice 2021.

Le Conseil d'administration a autorisé à posteriori cette convention lors de sa séance du 24 mars 2022.

#### **Avec la société AJT Financière**

Un avenant n°5 à la convention d'honoraires de prestations de services du 1er janvier 2009 a été conclu le 17 décembre 2021 entre BIOSYNEX et la société AJT FINANCIERE, détenue par Monsieur Thomas Lamy, Directeur Général Délégué de BIOSYNEX, pour le versement d'un complément d'honoraires de 100.000 € HT au titre de l'exercice 2021.

Le Conseil d'administration a autorisé à posteriori cette convention lors de sa séance du 24 mars 2022.

#### **Avec la société AXODEV**

Un avenant n°4 à la convention d'honoraires de prestations de services du 1er janvier 2009 a été conclu le 17 décembre 2021 entre BIOSYNEX et la société AXODEV, détenue par Monsieur Thierry Paper, Directeur Général Délégué de BIOSYNEX, pour le versement d'un complément d'honoraires de 100.000 € HT au titre de l'exercice 2021.

Le Conseil d'administration a autorisé à posteriori cette convention lors de sa séance du 24 mars 2022.

## 6.1 Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Elie DANAN  
30 Avenue de la Paix  
67000 STRASBOURG

**Deloitte & Associés**  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. au capital de 2 188 160 €  
572 028 041 RCS Nanterre  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

# BIOSYNEX

Société anonyme  
22 Boulevard Sébastien Brant  
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN 67400

---

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

---

A l'assemblée générale de la société BIOSYNEX

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BIOSYNEX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes consolidés » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d’émission de notre rapport.

## Observation

Sans remettre en cause l’opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode lié à la première application du règlement ANC 2020-01 décrit dans la note 4.4 de l’annexe des comptes consolidés.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l’audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d’avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l’organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C’est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l’audit des comptes consolidés de l’exercice.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les écarts d’acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2021 s’établit à 46 240 K€ ont fait l’objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note 4.3.3 de l’annexe.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que d’élaboration des prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note de l’annexe donne une information appropriée.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d’administration.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Strasbourg, le 19 avril 2022

Les commissaires aux comptes

Elie DANAN

Deloitte & Associés

Loïc MULLER  
Associé

Marc PIOTRAUT  
Directeur

## 6.2 Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux

Elie DANAN  
30 Avenue de la Paix  
67000 STRASBOURG

Deloitte & Associés  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. au capital de 2 188 160 €  
572 028 041 RCS Nanterre  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

# BIOSYNEX

Société anonyme  
22 Boulevard Sébastien Brant  
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN 67400

---

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

---

A l'assemblée générale de la société BIOSYNEX

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BIOSYNEX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les fonds commerciaux, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2021 s'établit à 30 381 K€ ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note 5.6.1 de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que de l'élaboration des prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note de l'annexe donne une information appropriée.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### [Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires](#)

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

#### [Rapport sur le gouvernement d'entreprise](#)

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Strasbourg, le 19 avril 2022

Les commissaires aux comptes

Elie DANAN

Deloitte & Associés

Loïc MULLER  
Associé

Marc PIOTRAUT  
Directeur

## 6.3 Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Elie DANAN  
30 Avenue de la Paix  
67000 STRASBOURG

Deloitte & Associés  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. au capital de 2 188 160 €  
572 028 041 RCS Nanterre  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

### **BIOSYNEX**

Société anonyme  
22 Boulevard Sébastien Brant  
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN 67400

---

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

---

A l'assemblée générale de la société BIOSYNEX

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Rachat par Biosynex d'actions ProciseDx appartenant aux sociétés ALA Financière, AJT Financière et AXODEV

Personnes concernées : M. Larry ABENSUR, Président Directeur Général de BIOSYNEX et gérant de la société ALA FINANCIERE, M. Thomas LAMY, Directeur Général Délégué de BIOSYNEX et gérant de la société AJT FINANCIERE, M. Thierry PAPER, Directeur Général Délégué et gérant de la société AXODEV

Votre conseil d'administration a autorisé, en date du 22 février 2021, le rachat par BIOSYNEX auprès des sociétés ALA Financière, AJT Financière et AXODEV de leurs actions ProciseDx dans les proportions suivantes :

- 1.000.000 actions d'ALA FINANCIERE moyennant un prix de 442.500 euros,
- 600.000 actions d'AJT FINANCIERE moyennant un prix de 265.500 euros,
- 400.000 actions d'AXODEV moyennant un prix de 177.000 euros.

Ces opérations n'ont pas été réalisées et l'autorisation n'a jamais été mise en œuvre. Lors de sa réunion en date du 24 mars 2022, le conseil d'administration a pris acte que cette autorisation n'avait pas vocation à être mise en œuvre.

En application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation préalable donnée par le conseil d'administration ne comporte pas les motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société prévus par l'article L.225-38 du code de commerce.

## Conventions non autorisées préalablement mais autorisées postérieurement et motivées.

En application des articles L.225-42 et L.823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable par votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

### 1) Emission par ProciseDx de convertible promissory notes au profit de BIOSYNEX

Personnes concernées : M. Larry ABENSUR, Président Directeur Général de BIOSYNEX et administrateur de la société ProciseDx

a) Deux conventions ont été conclues le 17 mars 2021 avec ProciseDx, pour l'émission au profit de BIOSYNEX de convertible promissory notes (instruments de dettes convertibles en actions) pour un montant de 4,000,000 USD assorties d'un intérêt au taux annuel de 8%, remboursable en totalité (intérêt inclus) à l'issue d'un délai de 24 mois, soit le 17 mars 2023 (Date de Maturité) :

- Un Note Purchase Agreement ; et
- Un Convertible Promissory Note Agreement.

Cette convention a été autorisée a posteriori par le conseil d'administration lors de sa réunion en date du 24 mars 2021.

b) Deux conventions ont été conclues le 22 novembre 2021 avec ProciseDx, pour l'émission au profit de BIOSYNEX de convertible promissory notes (instruments de dettes convertibles en actions) pour un montant de 4,000,000



USD assorties d'un intérêt au taux annuel de 8%, remboursable en totalité (intérêt inclus) à l'issue d'un délai de 12 mois et 275 jours, soit le 17 mars 2023 (Date de Maturité) :

- Un Note Purchase Agreement ; et
- Un Convertible Promissory Note Agreement.

## 2) Facturation d'honoraires AXODEV

Personne concernée : M. Thierry PAPER, Directeur Général Délégué de BIOSYNEX et gérant de la société AXODEV

Comme au cours de l'exercice précédent, la société AXODEV, représentée par M. Thierry PAPER en sa qualité de gérant, a continué à facturer à votre société des honoraires.

Le montant des honoraires facturés par Axodev à Biosynex SA s'est élevé à 199.800 € HT au titre de la convention d'honoraires en date du 1er janvier 2009 auquel est venu s'ajouter un complément d'honoraires de 100.000 € HT, autorisé par un avenant n°5 à la convention d'honoraires de prestations de services du 1er janvier 2009, conclu le 17 décembre 2021 entre BIOSYNEX et la société Axodev, soit un total de 299.800 € HT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

## 3) Facturation d'honoraires AJT FINANCIERE

Personne concernée : M. Thomas LAMY, Directeur Général Délégué de BIOSYNEX et gérant de la société AJT FINANCIERE

Comme au cours de l'exercice précédent, la société AJT FINANCIERE, représentée par M. Thomas LAMY en sa qualité de gérant, a continué à facturer à votre société des honoraires.

Le montant des honoraires facturés par AJT FINANCIERE à Biosynex SA s'est élevé à 200.000,04 € HT au titre de la convention d'honoraires en date du 1er janvier 2009 auquel est venu s'ajouter un complément d'honoraires de 100.000 € HT, autorisé par un avenant n°5 à la convention d'honoraires de prestations de services du 1er janvier 2009, conclu le 17 décembre 2021 entre BIOSYNEX et la société AJT FINANCIERE, soit un total de 300.000,04 € HT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

## 4) Facturation d'honoraires ALA FINANCIERE

Personne concernée : M. Larry ABENSUR, Président Directeur Général de BIOSYNEX et gérant de la société ALA FINANCIERE

Comme au cours de l'exercice précédent, la société ALA FINANCIERE, représentée par M. Larry ABENSUR en sa qualité de gérant, a continué à facturer à votre société des honoraires.

Le montant des honoraires facturés par ALA FINANCIERE à Biosynex SA s'est élevé à 240.000 € HT au titre de la convention d'honoraires en date du 1er janvier 2009 auquel est venu s'ajouter un complément d'honoraires de 100.000 € HT, autorisé par un avenant n°5 à la convention d'honoraires de prestations de services du 1er janvier 2009, conclu le 17 décembre 2021 entre BIOSYNEX et la société ALA FINANCIERE, soit un total de 340.000 € HT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Ces conventions conclues en 2021 n'avaient pas fait l'objet d'une autorisation préalable suite à une omission.

Ces conventions ont été autorisées a posteriori par le conseil d'administration lors de sa réunion en date du 24 mars 2022.

## Convention déjà approuvée par l'assemblée générale

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Contrat de bail commercial entre la SCI ALE et la société BIOSYNEX SA

Personne concernée : M. Larry ABENSUR, Président Directeur Général de BIOSYNEX et gérant de la SCI ALE  
La SCI ALE, représentée par M. Larry ABENSUR, gérant, a donné en sous-location à la société BIOSYNEX à compter de 2017, un local professionnel sis à ILLKIRCH GRAFFENSTADEN 22 Boulevard Sébastien Brant. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la SCI ALE a facturé au titre de ce contrat un loyer de 756.849,48 € HT, des charges de 48.000 € et un avoir de 2.068,68 € de décompte de charges 2020 facturé en 2021 et la taxe foncière pour 25.205 €.

Strasbourg, le 19 avril 2022

Les commissaires aux comptes

Elie DANAN

Deloitte & Associés

Loïc MULLER  
Associé

Marc PIOTRAUT  
Directeur

## 7 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en pages 7 à 27 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

A Illkirch-Graffenstaden, le 20 avril 2022

Monsieur Larry ABENSUR

Président Directeur Général

## 8 INFORMATIONS GENERALES

### 8.1 Carnet de l'actionnaire

Les actions de BIOSYNEX sont cotées sur le marché Euronext Growth® Paris

Code ISIN : FR0011005933

Code Mnémonique : ALBIO

Biosynex est labellisée Entreprise Innovante (Bpifrance).

### 8.2 Contact

BIOSYNEX

Tél. : 03 88 78 78 87

[www.biosynex.com](http://www.biosynex.com)

[investisseurs@biosynex.com](mailto:investisseurs@biosynex.com)